

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Service Eau Potable

Syndicat Mixte des Eaux du Pays de Nemours

Exercice 2024

... à destination des usagers...

... pour plus de transparence...

... élaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service...

... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.

1 Les indicateurs de performance du service d’eau potable

1.1 Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre (SIAEP NSP)

Thème	Code	Libellé	2021	2022	2023	2024
Abonnés	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	22 912	22 912	22 912	23 070
Abonnés	D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	3,68	3,82	3,93	4,03
Abonnés	D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	3,63	3,68	3,82	3,93
Abonnés	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%	100%	100%
Qualité de l'eau	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%	100%	100%
Réseau	P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	99	99	109	109
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	80,47%	81,88%	84,44%	80,19%
Réseau	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/jour)	4,15	3,85	3,19	4,03
Réseau	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/jour)	3,97	3,66	3,05	3,94
Réseau	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,12%	0,09%	0,03%	0,10%
Qualité de l'eau	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	100%	100%	89%	89%
Gestion financière	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m3)	2 845	2 810	2 246	- €
Abonnés	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nombre/ 1000 abonnés)	3,04	6,03	5,19	4,38
Abonnés	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	96,84%	98,90%	98,24%	98,81%
Gestion financière	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	10,4	9,0	10,1	8,3
Gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	3,54%	2,67%	2,68%	2,89%
Abonnés	P155.1	Taux de réclamations (nombre/ 1000 abonnés)	0,35	0,35	0,58	0,35

1.2 Périmètre de l'ex. SIE Grez Moncourt (SIE GM)

Thème	Code	Libellé	2023	2024
Abonnés	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 431	3 430
Abonnés	D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	2,93 €	3,06 €
Abonnés	D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	NR	2,93 €
Abonnés	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour	1 jour
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
Qualité de l'eau	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
Réseau	P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	100	106
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	86,75%	82,83%
Réseau	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/jour)	2,86	3,65
Réseau	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/jour)	2,67	3,47
Réseau	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0%	0%
Qualité de l'eau	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	79%	70%
Gestion financière	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m3)	-	153 €
Abonnés	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nombre/ 1000 abonnés)	6,2	2,47
Abonnés	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100,00%	100,00%
Gestion financière	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	-	0,5
Gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,17%	1,24%
Abonnés	P155.1	Taux de réclamations (nombre/ 1000 abonnés)	1,86	2,47

1.3 Périmètre de l'ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB)

Thème	Code	Libellé	2023	2024
Abonnés	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 744	1 741
Abonnés	D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	3,08 €	3,21 €
Abonnés	D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	2,95 €	3,08 €
Abonnés	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 jour	1 jour
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
Qualité de l'eau	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	93,3%
Réseau	P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	100	105
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	80,6%	76,2%
Réseau	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/jour)	1,95	2,26
Réseau	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/jour)	1,84	2,15
Réseau	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,00%	0,06%
Qualité de l'eau	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	20%	20%
Gestion financière	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m3)	- €	- €
Abonnés	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nombre/ 1000 abonnés)	12,15	8,4
Abonnés	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100,00%	100,00%
Gestion financière	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	-	7,9
Gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	0,89%	1,59%
Abonnés	P155.1	Taux de réclamations (nombre/ 1000 abonnés)	4,67	1,87

1.4 Périmètre de l'ex. SIAEP de Burcy Fromont Rumont (SIAEP BFR)

Thème	Code	Libellé	2023	2024
Abonnés	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	-	530
Abonnés	D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1	4,23 €	4,37 €
Abonnés	D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 au 01/01/N	-	4,23 €
Abonnés	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 jours	2 jours
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	-	100%
Qualité de l'eau	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	-	100%
Réseau	P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	103	103
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	89,49%	85,22%
Réseau	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/jour)	-	1,04
Réseau	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/jour)	-	0,85
Réseau	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	-	2,94%
Qualité de l'eau	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	50%	50%
Gestion financière	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m3) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nombre/ 1000 abonnés)	-	- €
Abonnés	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nombre/ 1000 abonnés)	6,69	6,71
Gestion financière	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100,00%	100,00%
Gestion financière	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	-	1,8
Gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	-	1,99%
Gestion financière	P155.1	Taux de réclamations (nombre/ 1000 abonnés)	0,00	0,00

SOMMAIRE

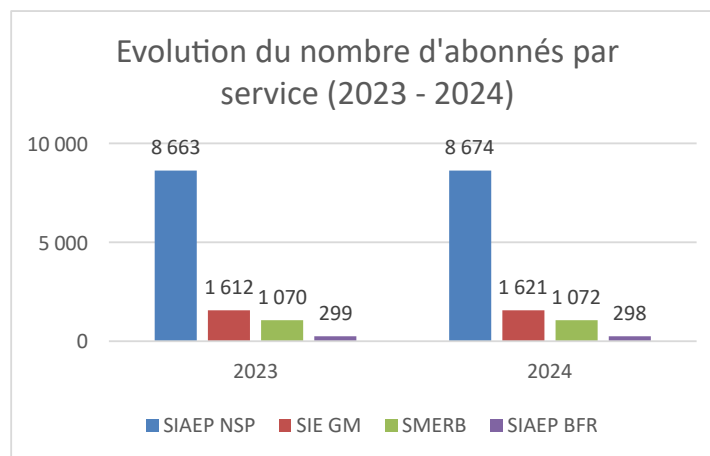
1	Les indicateurs de performance du service d’eau potable.....	2
1.1	Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre (SIAEP NSP)	2
1.2	Périmètre de l’ex. SIE Grez Moncourt (SIE GM).....	3
1.3	Périmètre de l’ex. Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Buthiers (SMERB).....	4
1.4	Périmètre de l’ex. SIAEP de Burcy Fromont Rumont (SIAEP BFR)	5
2	Les usagers du service public d’eau potable.....	9
2.1	Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	10
2.1.1	Les abonnés du service	10
2.1.2	Les volumes consommés	10
2.2	Périmètre de l’ex. SIE Grez Moncourt	12
2.2.1	Les abonnés du service	12
2.2.2	Les volumes consommés	12
2.3	Périmètre de l’ex. SMERB	13
2.3.1	Les abonnés du service	13
2.3.2	Les volumes consommés	13
2.4	Périmètre de l’ex. SIAEP BFR	14
2.4.1	Les abonnés du service	14
2.4.2	Les volumes consommés	14
3	Les installations du service public d’eau potable.....	15
3.1	Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	15
3.1.1	Ouvrages de production d’eau potable	15
3.1.2	Les ouvrages de stockage et de distribution d’eau.....	15
3.2	Périmètre de l’ex. SIE Grez Moncourt	17
3.2.1	Ouvrages de production d’eau potable	17
3.2.2	Les ouvrages de stockage et de distribution d’eau.....	17
3.3	Périmètre de l’ex. SMERB	18
3.3.1	Ouvrages de production d’eau potable	18
3.3.2	Les ouvrages de stockage et de distribution d’eau.....	18
3.4	Périmètre de l’ex. SIAEP BFR	19

3.4.1	Ouvrages de production d’eau potable	19
3.4.2	Les ouvrages de stockage et de distribution d’eau.....	19
4	La gestion du service public d’eau potable.....	20
4.1	Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	20
4.1.1	Le contrat de concession de service public d’eau potable.....	20
4.1.2	Les moyens du concessionnaire et du SIAEP de Nemours Saint-Pierre	21
4.2	Périmètre de l’ex. SIE Grez Moncourt	22
4.2.1	Le contrat de concession de service public d’eau potable.....	22
4.2.2	Les moyens du concessionnaire et du SIE Grez Moncourt	22
4.3	Périmètre de l’ex. SMERB.....	23
4.3.1	Le contrat de concession de service public d’eau potable.....	23
4.3.2	Les moyens du concessionnaire et du SMERB	23
4.4	Périmètre de l’ex. SIAEP BFR	24
4.4.1	Le contrat de concession de service public d’eau potable.....	24
4.4.2	Les moyens du concessionnaire et du SIAEP BFR	24
5	L’activité du service d’eau potable en 2024	25
5.1	Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	25
5.1.1	La production d’eau potable	25
5.1.2	La distribution d’eau potable	25
5.1.3	Les travaux réalisés	27
5.2	Périmètre de l’ex. SIE Grez Moncourt	28
5.2.1	La production d’eau potable	28
5.2.2	La distribution d’eau potable	28
5.2.3	Les travaux réalisés	30
5.3	Périmètre de l’ex. SMERB.....	31
5.3.1	La production d’eau potable	31
5.3.2	La distribution d’eau potable	31
5.3.3	Les travaux réalisés	33
5.4	Périmètre de l’ex. SIAEP BFR	34
5.4.2	La distribution d’eau potable	34
5.4.3	Les travaux réalisés	36
6	Les aspects financiers du service public d’eau potable.....	37

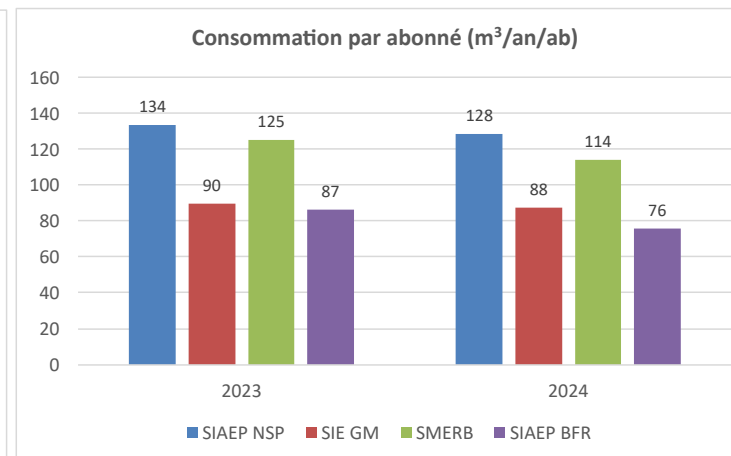
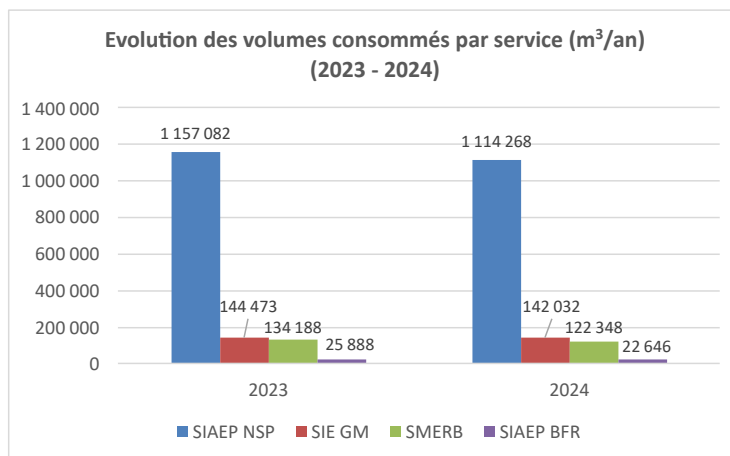
6.1	Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre	37
6.1.1	Les comptes du concessionnaire du service public d’eau potable	37
6.1.2	Le budget du SIAEP de Nemours Saint-Pierre	40
6.1.3	La facturation de la redevance Eau potable	41
6.2	Périmètre de l’ex. SIE Grez Moncourt	43
6.2.1	Les comptes du concessionnaire du service public d’eau potable	43
6.2.2	Le budget du SIE GM	45
6.2.3	La facturation de la redevance Eau potable	46
6.3	Périmètre de l’ex. SMERB	48
6.3.1	Les comptes du concessionnaire du service public d’eau potable	48
6.3.2	Le budget du SMERB	50
6.3.3	La facturation de la redevance Eau potable	50
6.4	Périmètre de l’ex. SIAEP BFR	52
6.4.1	Les comptes du concessionnaire du service public d’eau potable	52
6.4.2	Le budget du SIAEP BFR	54
6.4.3	La facturation de la redevance Eau potable	55
7	Annexes	57
7.1	Comptes annuels de résultat d’exploitation du concessionnaire du SIAEP de Nemours Saint-Pierre	57
7.2	Comptes annuels de résultat d’exploitation du concessionnaire du SIE Grez Moncourt	58
7.3	Comptes annuels de résultat d’exploitation du concessionnaire du SMERB	59
7.4	Comptes annuels de résultat d’exploitation du concessionnaire du SIAEP BFR	60

2 Les usagers du service public d’eau potable

En 2024, 11 665 abonnés étaient répartis sur les quatre services d’adduction d’eau potable présents sur l’actuel périmètre du SMEAPN. Ces abonnés se répartissent comme suit entre les différents périmètres :



Les volumes d’eau potable consommés par service ainsi que les consommations unitaires moyennes sont présentés ci-après :



La déclinaison des données ci-dessus à l’échelle de chaque périmètre du territoire est présentée dans les paragraphes suivants.

2.1 Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

2.1.1 Les abonnés du service

En 2024, **8 674 abonnés** étaient recensés sur le service de distribution d’eau potable du SIAEP de Nemours Saint Pierre :
Le service a gagné **11 abonnés** en 2024, soit une hausse de **+0,13 %**.

Le ratio d’habitants par abonnement domestique est de **2,66 habitants par abonnement**.

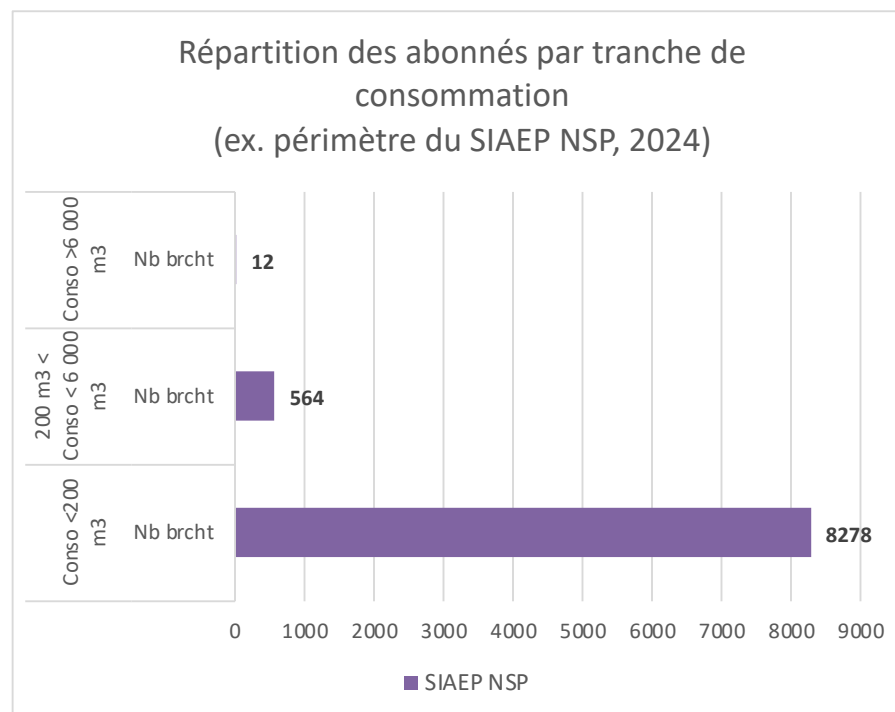
Les communes ayant transféré leur **compétence Eau Potable au SIAEP de Nemours Saint-Pierre** sont les communes de :

- **Aufferville**
- **Bagneaux-sur-Loing**
- **Châtenoy**
- **Chevrainvilliers**
- **Darvault**
- **Faÿ-lès-Nemours**
- **Nemours**
- **Ormesson**
- **Saint-Pierre-lès-Nemours**

2.1.2 Les volumes consommés

En 2024, ramenés à une période de consommation de 365 jours, **1 114 268 m³** ont été livrés aux usagers du SIAEP de Nemours Saint-Pierre, soit une baisse de **-3,7%** par rapport à l’année précédente. La consommation moyenne par abonné s’établit à **128 m³ par abonné**, en baisse de **-3,8%** par rapport à l’année précédente.

La répartition des abonnés par consommation unitaire en 2024 est la suivante :



Le **SIAEP de Nemours Saint-Pierre** se fourni en eau à d’autres services, via :

- Une convention d’achat d’eau en gros avec le SIAEP du Plateau du Sud du Bocage pour recevoir :
 - De l’eau potable à partir du raccordement au lieu-dit « Glandelles » jusqu’à **2 000 m³ par an**.
- Une convention de **fourniture permanente d’eau brute** (1600m³/jour), fournie à partir du raccordement sur la conduite de Chaintreauville, avec Eau de Paris constituée de :
 - Un droit d’eau jusqu’à 800m³/jour,
 - Un achat d’eau jusqu’à 800 m³/jour.

Le **SIAEP de Nemours Saint-Pierre** ne vend pas d’eau en gros à d’autres services.

2.2 Périmètre de l’ex. SIE Grez Moncourt

2.2.1 Les abonnés du service

En 2024, **1 621 abonnés** étaient recensés sur le service de distribution d’eau potable du **SIE Grez Moncourt** :
Le service a gagné **9 abonnés** en 2024, soit une hausse de **+0,6 %**.

Le ratio d’habitants par abonnement domestique est de **2,12 habitants par abonnement**.

En 2024, les communes ayant transféré leur **compétence Eau Potable au SIE Grez Moncourt** sont les communes de :

- **Grez-sur-Loing,**
- **Moncourt-Fromonville**

2.2.2 Les volumes consommés

En 2024, ramenés à une période de consommation de 365 jours, **142 032 m³** ont été livrés aux usagers du **SIE Grez Moncourt**, soit une baisse de **-1,7 %** par rapport à l’année précédente. La consommation moyenne par abonné s’établit à **88 m³ par abonné**, en baisse de **-2,2 %** par rapport à l’année précédente.

Le **SIE Grez Moncourt** n’achète pas d’eau en gros à d’autres services.

Le **SIE Grez Moncourt** a vendu en 2024, **73 744 m³** d’eau en gros au SIDEAU, autre service d’eau potable, soit **9,3% de moins qu’en 2023**.

2.3 Périmètre de l’ex. SMERB

2.3.1 Les abonnés du service

En 2024, **1 072 abonnés** étaient recensés sur le service de distribution d’eau potable du **SMERB** :
Le service a gagné **2 abonnés** en 2024, soit une hausse de **+0,2 %**.

Le ratio d’habitants par abonnement domestique est de **1,62 habitants par abonnement**.

En 2024, les communes ayant transféré leur **compétence Eau Potable au SMERB** sont les communes de :

- **Augerville-la-Rivière,**
- **Boulancourt,**
- **Buthiers,**
- **Nanteau-sur-Essonne.**

2.3.2 Les volumes consommés

En 2024, ramenés à une période de consommation de 365 jours, **122 348 m³** ont été livrés aux usagers du **SMERB**, soit une baisse de **-8,8 %** par rapport à l’année précédente. La consommation moyenne par abonné s’établit à **114 m³ par abonné**, en baisse de **- 9 %** par rapport à l’année précédente.

Le **SMERB** n’achète pas d’eau en gros à d’autres services.

Le **SMERB** ne vend pas d’eau en gros à d’autres services.

2.4 Périmètre de l’ex. SIAEP BFR

2.4.1 Les abonnés du service

En 2024, **298 abonnés** étaient recensés sur le service de distribution d’eau potable du **SIAEP BFR** :

Le service a perdu **1 abonné** en 2024, soit une baisse de **-0,3 %**.

Le ratio d’habitants par abonnement domestique est de **1,78 habitants par abonnement**.

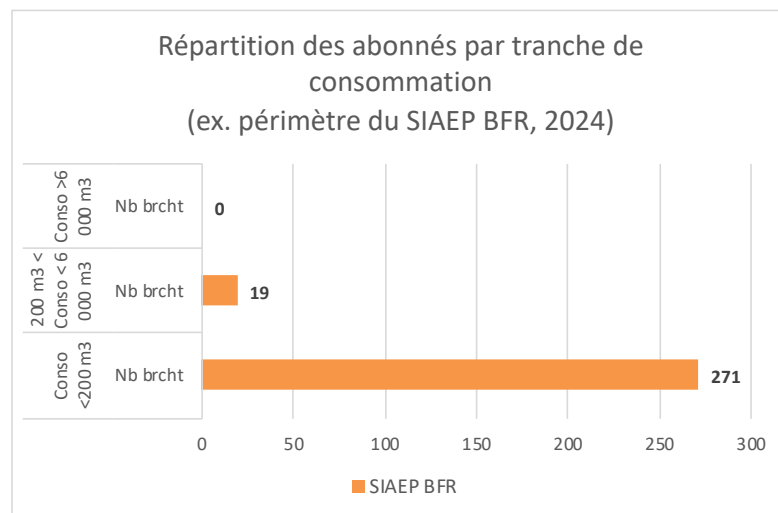
En 2024, les communes ayant transféré leur **compétence Eau Potable au SIAEP BFR** sont les communes de :

- **Burcy,**
- **Fromont,**
- **Rumont.**

2.4.2 Les volumes consommés

En 2024, ramenés à une période de consommation de 365 jours, **22 646 m³** ont été livrés aux usagers du **SIAEP BFR**, soit une baisse de **-13 %** par rapport à l’année précédente environ. La consommation moyenne par abonné s’établit à **76 m³ par abonné**, en baisse de **-12 %** par rapport à l’année précédente.

La répartition des abonnés par consommation unitaire en 2024 est la suivante :



Le **SIAEP BFR** n’achète pas d’eau en gros à d’autres services.

Le **SIAEP BFR** ne vend pas d’eau en gros à d’autres services.

3 Les installations du service public d'eau potable

3.1 Périmètre de l'ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

3.1.1 Ouvrages de production d'eau potable

Pour alimenter son service de distribution en eau, le SIAEP de Nemours Saint-Pierre dispose en propre des installations suivantes :

- **7 forages**, dont un achat/droit d'eau à partir des sources de la Joie et Chaintreauville (Eau de Paris),
- **1 station de production (UTEP)** d'une capacité nominale de **605 m³/h**.



Figure 1 - UTEP Les Fontaines - Saint-Pierre-lès-Nemours

3.1.2 Les ouvrages de stockage et de distribution d'eau

Pour distribuer l'eau potable à l'ensemble des usagers, le SIAEP de Nemours Saint-Pierre dispose des installations suivantes :

- **26 ouvrages de stockages** dont **7 réservoirs**, **7 bâches de reprise et surpression** et **12 bâches d'eau brute** pour une capacité de stockage de **7 960 m³**
- **5 installations de surpression**
- **192,780 km de réseau de distribution équipé de :**



SMEA du Pays de Nemours – Service public d’eau potable

- 11 débitmètres
- 40 pré-localisateurs de fuites
- 8 988 branchements
- 8 990 compteurs

L’ensemble des installations a été inséré dans un **système d’information géographique**. L’**indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau** a été évalué à **99 points** sur 120.

Synoptique du réseau du SIAEP de Nemours Saint-Pierre



3.2 Périmètre de l’ex. SIE Grez Moncourt

3.2.1 Ouvrages de production d’eau potable

Pour alimenter son service de distribution en eau, le SIE Grez Moncourt dispose en propre des installations suivantes :

- **2 forages** d’une capacité de production cumulée de **1 840 m³/j.**

3.2.2 Les ouvrages de stockage et de distribution d’eau

Pour distribuer l’eau potable à l’ensemble des usagers, le SIE Grez Moncourt dispose des installations suivantes :

- **2 réservoirs** pour une capacité de stockage de **1 200m³**
- **35,58 km de réseau de distribution (hors branchements)**
- **1 616 branchements**
- **1 702 compteurs**

L’ensemble des installations a été inséré dans un **système d’information géographique**. L’**indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau** a été évalué à **106 points** sur 120.

3.3 Périmètre de l’ex. SMERB

3.3.1 Ouvrages de production d’eau potable

Pour alimenter son service de distribution en eau, le SMERB dispose en propre des installations suivantes :

- **2 forages** d’une capacité de production cumulée **de 2 640 m³/j**,
- **2 installations de surpression**

3.3.2 Les ouvrages de stockage et de distribution d’eau

Pour distribuer l’eau potable à l’ensemble des usagers, le SMERB dispose des installations suivantes :

- **3 réservoirs** pour une capacité de stockage de **1 040m³**
- **49,06 km de réseau de distribution (hors branchements)**
- **1 130 branchements**
- **1 142 compteurs**

L’ensemble des installations a été inséré dans un **système d’information géographique**. L’**indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau** a été évalué à **105 points** sur 120.

3.4 Périmètre de l'ex. SIAEP BFR

3.4.1 Ouvrages de production d'eau potable

Pour alimenter son service de distribution en eau, le SIAEP BFR dispose en propre de :

- 1 forage d'une capacité de production cumulée de 384 m³/j.

3.4.2 Les ouvrages de stockage et de distribution d'eau

Pour distribuer l'eau potable à l'ensemble des usagers, le SIAEP BFR dispose des installations suivantes :

- 1 réservoir pour une capacité de stockage de 300 m³
- 13,18 km de réseau de distribution (hors branchements)
- 301 branchements
- 301 compteurs

L'ensemble des installations a été inséré dans un **système d'information géographique**. L'**indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau** a été évalué à **103 points** sur 120.



Figure 2 - Réservoir de Fromont

4 La gestion du service public d’eau potable

L’ensemble des usagers concernés par le présent RPQS peuvent être reçus dans les locaux de la Collectivité, localisés au :

43 quai Victor Hugo

77140 Nemours

Du lundi au vendredi : 09h – 12h, 14h – 17h.

Ou par téléphone au 01 64 28 85 01, et sur le site internet du syndicat : <https://smeapn.fr/>

4.1 Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

4.1.1 Le contrat de concession de service public d’eau potable

Le SIAEP de Nemours Saint-Pierre a confié la gestion de son service de distribution d’eau potable à la société **SAUR**.

En vertu du **contrat de concession de service public (ex-délégation de service public)**, qui lui a été accordé pour **12 ans** à partir du 1er janvier 2016, la société SAUR est responsable :

- De l’entretien, la surveillance, les réparations de l’ensemble des ouvrages du service eau potable
- Du financement et de la réalisation des travaux concessifs suivants :
 - Renouvellement d’un tiers des branchements en plomb présents sur le service, soit 681 branchements
 - Financement d’un fonds de travaux pour le renouvellement des canalisations
 - Installation d’équipements de sectorisation
 - 4 compteurs ou débitmètres
 - 40 prélocalisateurs acoustiques
 - Installation d’équipements d’amélioration et de sécurisation de la qualité de l’eau :
 - 1 analyseur de chlore au niveau du réservoir de Darvault
 - 1 chloration relai au niveau de l’accélérateur de Darvault
 - 1 vidéo surveillance sur chacun des 6 points de production
 - Réalisation d’un site internet
- De la mise en œuvre des actions suivantes :
 - Réalisation d’un bilan carbone tous les 2 ans

- Etude d’une filière de recyclage des compteurs renouvelés
 - Implantations de ruches sur le site de l’UTEP
 - Diagnostic énergétique de l’UTEP tous les ans
- Des relations avec les abonnés,
- De la perception de la redevance auprès des usagers tant pour sa part que pour celle revenant à la collectivité.

4.1.2 Les moyens du concessionnaire et du SIAEP de Nemours Saint-Pierre

La SAUR met à disposition des usagers du service d’eau potable du SIAEP de Nemours Saint-Pierre :

- Un point d’accueil clientèle ouvert à Nemours
29 rue des Hauteurs du Loing
77140 Nemours
Du lundi au vendredi de 9h à 12h sans rdv et de 13h30 à 16h30 sur rdv (03 58 58 20 00)
- Une agence en ligne sur internet où les clients peuvent :
 - Souscrire un nouveau contrat
 - Payer leurs factures
 - S’informer sur le service
 - Déposer une réclamation

4.2 Périmètre de l’ex. SIE Grez Moncourt

4.2.1 Le contrat de concession de service public d’eau potable

Le SIE Grez Moncourt a confié la gestion de son service de distribution d’eau potable à la Société des Eaux de Melun (filiale de **Veolia**).

En vertu du **contrat de concession de service public (ex-délégation de service public)**, qui lui a été accordé pour **12 ans** à partir du 1er janvier 2020, la **Société des Eaux de Melun** est responsable :

- D’assurer la production et la distribution d'eau nécessaire à l'alimentation des abonnés de la Collectivité en conformité avec la réglementation,
- D'assurer la surveillance, le fonctionnement, l'entretien et la réparation des canalisations et ouvrages destinés à la production et la distribution d'eau potable à l'intérieur du périmètre de concession dans les conditions précisées au présent contrat,
- D'assurer l'entretien, les réparations et le contrôle de la conformité des branchements au réseau public,
- De détecter et corriger, les fuites, les anomalies des réseaux, les dysfonctionnements localisés du service délégué, de maintenir une veille sur le niveau de ses performances, notamment le taux de rendement du réseau et l'indice linéaire de perte,
- De la réalisation des travaux de priorité 1 listés en annexe du contrat de concession pour un montant de 103 908 €,
- De l’installation dans la première année du contrat de 5 débitmètres de sectorisation,
- Des relations avec les abonnés,
- De la perception de la redevance auprès des usagers tant pour sa part que pour celle revenant à la collectivité.

4.2.2 Les moyens du concessionnaire et du SIE Grez Moncourt

Veolia met à disposition des usagers du service d’eau potable du SIE Grez Moncourt :

- Un point d’accueil clientèle ouvert à Fontainebleau
47 bis rue Guérin
77300 Fontainebleau
- Un second point d’accueil clientèle ouvert à Montereau-Fault-Yonne
2 Rue de la Grande Haie
77130 Montereau-Fault-Yonne
- Une agence en ligne sur internet où les clients peuvent :
 - Souscrire un nouveau contrat
 - Payer leurs factures
 - S’informer sur le service
 - Déposer une réclamation

4.3 Périmètre de l’ex. SMERB

4.3.1 Le contrat de concession de service public d’eau potable

Le SMERB a confié la gestion de son service de distribution d’eau potable à la Société des Eaux de Melun (filiale de **Veolia**).

En vertu du **contrat de concession de service public (ex-délégation de service public)**, qui lui a été accordé pour **6 ans** à partir du 1er janvier 2022, la **Société des Eaux de Melun** est responsable :

- De la production, du stockage et de la distribution de l'eau potable aux usagers.
- De l'exploitation, dont notamment l'entretien et la surveillance des installations,
- De la réalisation des travaux mis à sa charge,
- De la tenue à jour de l'inventaire du patrimoine matériel et immatériel du service et le recueil et du traitement des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du service,
- De la facturation et du recouvrement des redevances,
- Des relations avec les usagers du service,
- Du recueil et de la valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l'exécution du service.

4.3.2 Les moyens du concessionnaire et du SMERB

Veolia met à disposition des usagers du service d’eau potable du SMERB :

- Un point d’accueil clientèle ouvert à Fontainebleau
47 bis rue Guérin
77300 Fontainebleau
- Un second point d’accueil clientèle ouvert à Montereau-Fault-Yonne
2 Rue de la Grande Haie
77130 Montereau-Fault-Yonne
- Une agence en ligne sur internet où les clients peuvent :
 - Souscrire un nouveau contrat
 - Payer leurs factures
 - S’informer sur le service
 - Déposer une réclamation

4.4 Périmètre de l’ex. SIAEP BFR

4.4.1 Le contrat de concession de service public d’eau potable

Le SIAEP BFR a confié la gestion de son service de distribution d’eau potable à la **SAUR**.

En vertu du **contrat de concession de service public (ex-délégation de service public)**, qui lui a été accordé pour **12 ans** à partir du 1er janvier 2018, la **SAUR** est responsable :

- Du bon fonctionnement du service, dans le cadre des dispositions du contrat de concession.
- D’alerter la Collectivité de tout risque de nature à mettre en jeu la responsabilité de cette dernière, et ce, dès qu’il en a connaissance.
- De la production, du stockage et de la distribution de l’eau potable aux usagers,
- De l’exploitation, dont notamment l’entretien et la surveillance des installations,
- De la réalisation des travaux mis à sa charge,
- De la tenue à jour de l’inventaire du patrimoine matériel et immatériel du service et le recueil et du traitement des informations relatives au fonctionnement des installations et à l’exécution du service,
- De la facturation et du recouvrement des redevances,
- Des relations avec les usagers du service,
- Du recueil et de la valorisation des informations relatives au fonctionnement des installations et à l’exécution du service.

4.4.2 Les moyens du concessionnaire et du SIAEP BFR

La SAUR met à disposition des usagers du service d’eau potable du SIAEP BFR :

- Un point d’accueil clientèle ouvert à Nemours
29 rue des Hauteurs du Loing
77140 Nemours
Du lundi au vendredi de 9h à 12h sans rdv et de 13h30 à 16h30
sur rdv (03 58 58 20 00)
- Une agence en ligne sur internet où les clients peuvent :
 - Souscrire un nouveau contrat
 - Payer leurs factures
 - S’informer sur le service
 - Déposer une réclamation

5 L’activité du service d’eau potable en 2024

5.1 Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

5.1.1 La production d’eau potable

5.1.1.1 Bilan des prélèvements et achats d’eau

En 2024, le service d’eau potable du SIAEP de Nemours Saint-Pierre a produit **1 393 936m³**, soit une hausse de 1,1% par rapport à 2023.
En 2024, le SIAEP de Nemours Saint-Pierre a importé **3 763 m³**.

5.1.1.2 Suivi de la qualité des ressources

5 forages du SIAEP de Nemours Saint-Pierre disposent d’un arrêté préfectoral de DUP, pleinement mis en œuvre et :

Ressources	DUP
Puits des Doyers	21/06/1982
Puits à Drains rayonnants	04/07/2008
Forage de la Madeleine	24/02/1982
Forage de Montaviot	02/07/1982
Forage de Chaintreauville Saint Pierre	
Forage de Ormesson Châtenoy (forage de secours)	NC
Ressource de Chaintreauville Nemours (Achat d’eau, Eau de Paris)	NC

L’indice d’avancement de protection de la ressource [P108.3] est **89 %**.

5.1.2 La distribution d’eau potable

5.1.2.1 La qualité de l’eau distribuée

Le contrôle sanitaire de la qualité de l’eau distribuée est effectué par l’ARS (Agence Régionale de Santé). En plus de ce contrôle officiel, des mesures d’autocontrôle sont réalisées par le concessionnaire (ex-délégataire).

En 2024, les 61 contrôles bactériologiques (61 contrôles ARS et 0 autocontrôle) réalisés sur l’eau distribuée sur le SIAEP de Nemours Saint-Pierre ont conclu :

➡ **100% de conformité sur les paramètres bactériologiques**

En 2024, les **72** contrôles physico-chimiques (68 contrôles ARS et 4 autocontrôles) réalisés sur l’eau distribuée sur le SIAEP de Nemours Saint-Pierre ont conclu :

➡ **100% de conformité sur les paramètres physico-chimiques**

L'eau distribuée sur le service du SIAEP de Nemours Saint-Pierre est de très bonne qualité.

5.1.2.2 *La performance du réseau de distribution*

La performance du réseau de distribution est caractérisée par la maîtrise des pertes d’eau tout au long de la chaîne de distribution.

En 2024, **276 927 m³ d’eau ont été perdus sur le réseau de distribution du SIAEP de Nemours Saint-Pierre, soit 61 882 m³ (28,8%) de pertes en plus** par rapport à 2023.

Le rendement du réseau IDM (Indicateur du Maire) caractérise la proportion d’eau perdue par rapport au volume mis en distribution et est égal au ratio suivant :

$$Rdt\ IDM = \frac{V_{consommé\ autorisé} + V_{vendu\ en\ gros}}{V_{produit} + V_{acheté\ en\ gros}}$$

NB : Le volume consommé autorisé comprend :

- *Le volume d’eau potable vendu aux usagers domestiques et municipaux*
- *Le volume d’eau brute vendu aux industriels*
- *Le volume consommé pour les besoins du service*

En 2024, le rendement s’élève à **80,19%, soit une performance en légère baisse par rapport à 2023 (84,44%)**.

L'indice linéaire de pertes du réseau d’eau potable, dont l’interprétation est moins intuitive que le rendement, est cependant un meilleur indicateur car il est directement proportionnel au volume des pertes, indépendamment de l’importance du volume consommé par les usagers, et se calcule de la manière suivante :

$$ILP = \frac{V_{mis\ en\ distribution} - V_{consommé\ autorisé}}{Linéaire\ de\ Réseau * 365j}$$

En 2024, l’ILP est égal à **3,94 m³/km/j**, en hausse **de 0,89 m³/km/j par rapport à 2023**.

Comment améliorer les performances des réseaux ?

De la recherche de fuites à la gestion des pressions ou encore aux travaux de réparations localisés, en passant par le renouvellement de canalisations et l’équipement des réseaux en compteurs de sectorisation, les moyens sont nombreux, mais parfois coûteux, pour améliorer les performances des réseaux. La responsabilité de ces différentes actions se partage entre le concessionnaire et la collectivité.

5.1.2.3 Les indicateurs clientèle

	2023	2024
Taux d’interruptions de service non-programmées (/1000 abonnés)	5,19	4,23
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	98,24%	98,81
Nombre de réclamations enregistrées par le concessionnaire	5	3

5.1.3 Les travaux réalisés

5.1.3.1 Opérations réalisées par le concessionnaire du service d’eau potable

Les travaux réalisés en 2024 par le concessionnaire sont les suivants.

- **Au titre du compte de renouvellement :**
 - **90 907 €**
- **Au titre du fonds de travaux :**
 - **6 opérations – 60 571€**

5.1.3.2 Solde des comptes financiers relatifs aux engagements contractuels du concessionnaire

	Solde au 31/12/2024
Fonds de renouvellement	69 124 €
Fonds contractuel de travaux	184 164 €

5.1.3.3 Opérations réalisées par la collectivité

Les travaux réalisés en 2024 **par le Syndicat** ont représenté un montant total de **88 634,93 €HT** :

- Extension réseau d’eau potable, route de Montereau à Darvault

5.2 Périmètre de l’ex. SIE Grez Moncourt

5.2.1 La production d’eau potable

5.2.1.1 Bilan des prélèvements et achats d’eau

En 2024, le service d’eau potable du SIE Grez Moncourt a produit **262 513 m³**, soit une hausse de 0,1% par rapport à 2023.

En 2024, le SIE Grez Moncourt a **exporté 73 744 m³** d’eau potable au SIDEAU, soit une baisse de 9,3% par rapport à 2023.

5.2.1.2 Suivi de la qualité des ressources

Les 2 forages du SIE Grez Moncourt disposent d’un arrêté préfectoral de DUP, seul celui de Moncourt Fromonville est pleinement mis en œuvre :

Ressources	DUP	IPR [108.3]
Forage de Grez sur Loing	Arrêté préfectoral n° 82/DDA/AE 2/AA7 du 31/03/1982	60%
UTEP de Moncourt Fromonville		100%

L’indice d’avancement de protection de la ressource [P108.3] du service de l’ex. SIEGM est pondéré par les volumes produits par chaque ressource.

Sa valeur est de **70 %**.

5.2.2 La distribution d’eau potable

5.2.2.1 La qualité de l’eau distribuée

Le contrôle sanitaire de la qualité de l’eau distribuée est effectué par l’ARS (Agence Régionale de Santé). En plus de ce contrôle officiel, des mesures d’autocontrôle sont réalisées par le concessionnaire (ex-délégataire).

En 2024, les **38** contrôles bactériologiques (20 contrôles ARS et 18 autocontrôles) réalisés sur l’eau distribuée sur le SIE Grez Moncourt ont conclu à :

➡ **100% de conformité sur les paramètres bactériologiques**

En 2024, les **30** contrôles physico-chimiques (16 contrôles ARS et 14 autocontrôles) réalisés sur l’eau distribuée sur le SIE Grez Moncourt ont conclu à :

➡ **96,7% de conformité sur les paramètres physico-chimiques**

La non-conformité observée a été mesurée lors d'une analyse d'autocontrôle, et concerne le paramètre Nitrates. Le prélèvement du 05/07/24 ayant démontré un dépassement de la norme, l'Usine a été mise à l'arrêt le 11/07/2024 et l'alimentation de Moncourt a été assurée par la production de Grez sur Loing et ce pour le reste de l'année 2024.

L'eau distribuée sur le service du SIEGM est de très bonne qualité.

5.2.2.2 La performance du réseau de distribution

La performance du réseau de distribution est caractérisée par la maîtrise des pertes d'eau tout au long de la chaîne de distribution.

En 2024, **118 103 m³ d'eau ont été perdus sur le réseau de distribution du SIE Grez Moncourt, soit 2 800 m³ (+2,4%) de pertes en plus** par rapport à 2023.

Le rendement du réseau IDM (Indicateur du Maire) caractérise la proportion d'eau perdue par rapport au volume mis en distribution et est égal au ratio suivant :

$$Rdt\ IDM = \frac{V_{consommé\ autorisé} + V_{vendu\ en\ gros}}{V_{produit} + V_{acheté\ en\ gros}}$$

NB : Le volume consommé autorisé comprend :

- Le volume d'eau potable vendu aux usagers domestiques et municipaux
- Le volume d'eau brute vendu aux industriels
- Le volume consommé pour les besoins du service

En 2024, le rendement s'élève à **82,8%, soit une performance en baisse par rapport à 2023 (86,8%)**.

L'indice linéaire de pertes du réseau d'eau potable, dont l'interprétation est moins intuitive que le rendement, est cependant un meilleur indicateur car il est directement proportionnel au volume des pertes, indépendamment de l'importance du volume consommé par les usagers, et se calcule de la manière suivante :

$$ILP = \frac{V_{mis\ en\ distribution} - V_{consommé\ autorisé}}{Linéaire\ de\ Réseau * 365j}$$

En 2024, l'ILP est égal à **3,47 m³/km/j**, en hausse **de 0,8 m³/km/j (+30%) par rapport à 2023**.

Comment améliorer les performances des réseaux ?

De la recherche de fuites à la gestion des pressions ou encore aux travaux de réparations localisés, en passant par le renouvellement de canalisations et l'équipement des réseaux en compteurs de sectorisation, les moyens sont nombreux, mais parfois coûteux, pour améliorer les performances des réseaux. La responsabilité de ces différentes actions se partage entre le concessionnaire et la collectivité.

5.2.2.3 Les indicateurs clientèle

	2023	2024
Taux d’interruptions de service non-programmées (/1000 abonnés)	6,20	2,47
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100 %	100 %
Taux de réclamations enregistrées par le concessionnaire (/1000 abonnés)	1,86	2,47

5.2.3 Les travaux réalisés

5.2.3.1 Opérations réalisées par le concessionnaire du service d’eau potable

Les travaux réalisés en 2024 par le concessionnaire sont les suivants.

- **Au titre du compte de renouvellement :**
 - **3 opérations - 17 978,25€**

De plus, au cours de l’exercice 2024 :

- **782 compteurs** ont été remplacés (46 % du parc)
- **3 branchements neufs** ont été réalisés.

5.2.3.2 Solde des comptes financiers relatifs aux engagements contractuels du concessionnaire

	Solde au 31/12/2024
Fonds de renouvellement	22 024,32 €

5.2.3.3 Opérations réalisées par la collectivité

Les travaux réalisés en 2024 **par le Syndicat** ont représenté un montant total de **307 328,51 € HT** :

- Réhabilitation château d’eau Moncourt : **307 328,51 €**

5.3 Périmètre de l’ex. SMERB

5.3.1 La production d’eau potable

5.3.1.1 Bilan des prélèvements et achats d’eau

En 2024, le service d’eau potable du SMERB a produit **162 062 m³**, soit une baisse de **3,4 %** par rapport à 2023.

En 2024, le SMERB a **importé et exporté 0 m³** d’eau potable.

5.3.1.2 Suivi de la qualité des ressources

Les 2 forages du SMERB ne disposent pas d’un arrêté préfectoral de DUP.

Ressource	DUP
Forage de Buthiers	Études environnementale et hydrogéologique en cours
Forage de Nanteau	

L’indice d’avancement de protection de la ressource [P108.3] est **20 %**.

5.3.2 La distribution d’eau potable

5.3.2.1 La qualité de l’eau distribuée

Le contrôle sanitaire de la qualité de l’eau distribuée est effectué par l’ARS (Agence Régionale de Santé). En plus de ce contrôle officiel, des mesures d’autocontrôle sont réalisées par le concessionnaire (ex-délégataire).

En 2024, les **29** contrôles bactériologiques (14 contrôles ARS et 15 autocontrôles) réalisés sur l’eau distribuée sur le SMERB ont conclu à :

➡ **100% de conformité sur les paramètres bactériologiques**

En 2024, les **18** contrôles physico-chimiques (15 contrôles ARS et 3 autocontrôles) réalisés sur l’eau distribuée sur le SMERB ont conclu à :

➡ **94,4% de conformité sur les paramètres physico-chimiques**

La non-conformité observée a été mesurée lors d’une analyse d’autocontrôle, et concerne le paramètre Nickel. Ce dépassement a été observé sur un prélèvement réalisé par l’ARS au niveau de la Mairie de Nanteau-sur-Essonne le 13/09/2024 et ce malgré le remplacement de la robinetterie.

L’eau distribuée sur le service du SMERB est de très bonne qualité.

5.3.2.2 La performance du réseau de distribution

La performance du réseau de distribution est caractérisée par la maîtrise des pertes d’eau tout au long de la chaîne de distribution.

En 2024, **37 778 m³ d’eau ont été perdus sur le réseau de distribution du SMERB**, soit **6 000 m³ (+19,3%) de pertes en plus** par rapport à 2023.

Le rendement du réseau IDM (Indicateur du Maire) caractérise la proportion d’eau perdue par rapport au volume mis en distribution et est égal au ratio suivant :

$$Rdt\ IDM = \frac{V_{consommé\ autorisé} + V_{vendu\ en\ gros}}{V_{produit} + V_{acheté\ en\ gros}}$$

NB : Le volume consommé autorisé comprend :

- Le volume d’eau potable vendu aux usagers domestiques et municipaux
- Le volume d’eau brute vendu aux industriels
- Le volume consommé pour les besoins du service

En 2024, le rendement s’élève à **76,2%, soit une performance en baisse par rapport à 2023 (80,6 %)**.

L’indice linéaire de pertes du réseau d’eau potable, dont l’interprétation est moins intuitive que le rendement, est cependant un meilleur indicateur car il est directement proportionnel au volume des pertes, indépendamment de l’importance du volume consommé par les usagers, et se calcule de la manière suivante :

$$ILP = \frac{V_{mis\ en\ distribution} - V_{consommé\ autorisé}}{Linéaire\ de\ Réseau * 365j}$$

En 2024, l’ILP est égal à **2,15 m³/km/j**, en hausse **de 0,31 m³/km/j (+17%) par rapport à 2023**.

5.3.2.3 Les indicateurs clientèle

	2023	2024
Taux d’interruptions de service non-programmées (/1000 abonnés)	12,15	8,4

Comment améliorer les performances des réseaux ?

De la recherche de fuites à la gestion des pressions ou encore aux travaux de réparations localisés, en passant par le renouvellement de canalisations et l’équipement des réseaux en compteurs de sectorisation, les moyens sont nombreux, mais parfois coûteux, pour améliorer les performances des réseaux. La responsabilité de ces différentes actions se partage entre le concessionnaire et la collectivité.

Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100 %	100 %
Taux de réclamations enregistrées par le concessionnaire (/1000 abonnés)	4,67	1,87

5.3.3 Les travaux réalisés

5.3.3.1 Opérations réalisées par le concessionnaire du service d’eau potable

Les travaux réalisés en 2024 par le concessionnaire sont les suivants.

- **Au titre du programme d’investissements :**
 - **Pose de 4 débitmètres – 25338,69 €**
- **Au titre du Compte de renouvellement :**
 - **5 opérations – 54 972,00 €**

De plus, au cours de l’exercice 2024 :

- **414 compteurs** ont été remplacés (soit **36,3%** du parc)
- **4 branchements neufs** ont été réalisés.

5.3.3.2 Solde des comptes financiers relatifs aux engagements contractuels du concessionnaire

	Solde au 31/12/2024
Compte de renouvellement	-15 013,49 €

5.3.3.3 Opérations réalisées par la collectivité

Les travaux réalisés en 2024 **par le Syndicat** ont représenté un montant total de **151 347,58 €HT** :

- Étude de réhabilitation du réservoir d'Herbeauvilliers : 4 545,00 €
- Publication relative au réservoir d'Herbeauvilliers : 765,00 €
- Étude sur le forage à Auxy : 2 900,00 €
- SDAEP SMERB : 1 746,00 €
- Acquisition du logiciel BL : 1 188,00 €
- Opération de lavage du réservoir de Boisminard : 5 318,00 €
- Comblement des puits de Boisminard et d'Herbeauvilliers : 78 072,58 €
- Inspection par caméra du captage de Nanteau : 4 710,00 €
- Travaux de canalisation rue des Vergers/rue de la Vallée : 45 253,00 €
- Installation d’un capteur pour le circuit d’eau de l’Île de Loisirs : 6 850,00 €

5.4 Périmètre de l’ex. SIAEP BFR

5.4.1.1 Bilan des prélèvements et achats d’eau

En 2024, le service d’eau potable du SIAEP BFR a produit **27 520 m³**, soit une baisse de **8,1 %** par rapport à 2023.

En 2024, le SIAEP BFR a **importé et exporté 0m³** d’eau potable.

5.4.1.2 Suivi de la qualité des ressources

Le forage du SIAEP BFR ne dispose pas d’un arrêté préfectoral de DUP, cependant la démarche est en cours, un avis de l’hydrogéologue a été rendu et un dossier a été déposé en préfecture.

Ressource	DUP
Captage de Fromont	Dossier déposé en préfecture.

L’indice d’avancement de protection de la ressource [P108.3] est **50 %**.

5.4.2 La distribution d’eau potable

5.4.2.1 La qualité de l’eau distribuée

Le contrôle sanitaire de la qualité de l’eau distribuée est effectué par l’ARS (Agence Régionale de Santé). En plus de ce contrôle officiel, des mesures d’autocontrôle sont réalisées par le concessionnaire (ex-déléataire).

En 2024, les **2** contrôles bactériologiques (2 contrôles ARS et 0 autocontrôle) réalisés sur l’eau distribuée sur le SIAEP BFR ont conclu à :

➡ **100% de conformité sur les paramètres bactériologiques**

En 2024, les **3** contrôles physico-chimiques (2 contrôles ARS et 1 autocontrôle) réalisés sur l’eau distribuée sur le SIAEP BFR ont conclu à :

➡ **100% de conformité sur les paramètres physico-chimiques**

L'eau distribuée sur le service du SIAEP BFR est de très bonne qualité.

5.4.2.2 La performance du réseau de distribution

La performance du réseau de distribution est caractérisée par la maîtrise des pertes d'eau tout au long de la chaîne de distribution.

En 2024, **3 934 m³ d'eau ont été perdus sur le réseau de distribution du SIAEP BFR.**

Le rendement du réseau IDM (Indicateur du Maire) caractérise la proportion d'eau perdue par rapport au volume mis en distribution et est égal au ratio suivant :

$$Rdt\ IDM = \frac{V_{consommé\ autorisé} + V_{vendu\ en\ gros}}{V_{produit} + V_{acheté\ en\ gros}}$$

NB : Le volume consommé autorisé comprend :

- Le volume d'eau potable vendu aux usagers domestiques et municipaux
- Le volume d'eau brute vendu aux industriels
- Le volume consommé pour les besoins du service

En 2024, le rendement s'élève à **85,22%, soit une performance en baisse par rapport à 2023 (89,49 %).**

L'indice linéaire de pertes du réseau d'eau potable, dont l'interprétation est moins intuitive que le rendement, est cependant un meilleur indicateur car il est directement proportionnel au volume des pertes, indépendamment de l'importance du volume consommé par les usagers, et se calcule de la manière suivante :

$$ILP = \frac{V_{mis\ en\ distribution} - V_{consommé\ autorisé}}{Linéaire\ de\ Réseau * 365j}$$

En 2024, l'ILP est égal à **0,85 m³/km/j.**

Comment améliorer les performances des réseaux ?

De la recherche de fuites à la gestion des pressions ou encore aux travaux de réparations localisés, en passant par le renouvellement de canalisations et l'équipement des réseaux en compteurs de sectorisation, les moyens sont nombreux, mais parfois coûteux, pour améliorer les performances des réseaux.

La responsabilité de ces différentes actions se partage entre le concessionnaire et la collectivité.

5.4.2.3 Les indicateurs clientèle

	2024
Taux d’interruptions de service non-programmées (/1000 abonnés)	6,71
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100 %
Taux de réclamations enregistrées par le concessionnaire (/1000 abonnés)	0

5.4.3 Les travaux réalisés

5.4.3.1 Opérations réalisées par le concessionnaire du service d’eau potable

Les travaux réalisés en 2024 par le concessionnaire sont les suivants.

- **Au titre du programme de renouvellement :**
 - **4 opérations – 3 893 €**

5.4.3.2 Solde des comptes financiers relatifs aux engagements contractuels du concessionnaire

	Solde au 31/12/2024
Compte de renouvellement	- 842 €

5.4.3.3 Opérations réalisées par la collectivité

Les travaux réalisés en 2024 **par le Syndicat** ont représenté un montant total de **95 913,33 € €HT** :

- Canalisation route de Puiseaux, Rue Grande, ferme de Beaulieu - **95 913,33 €**

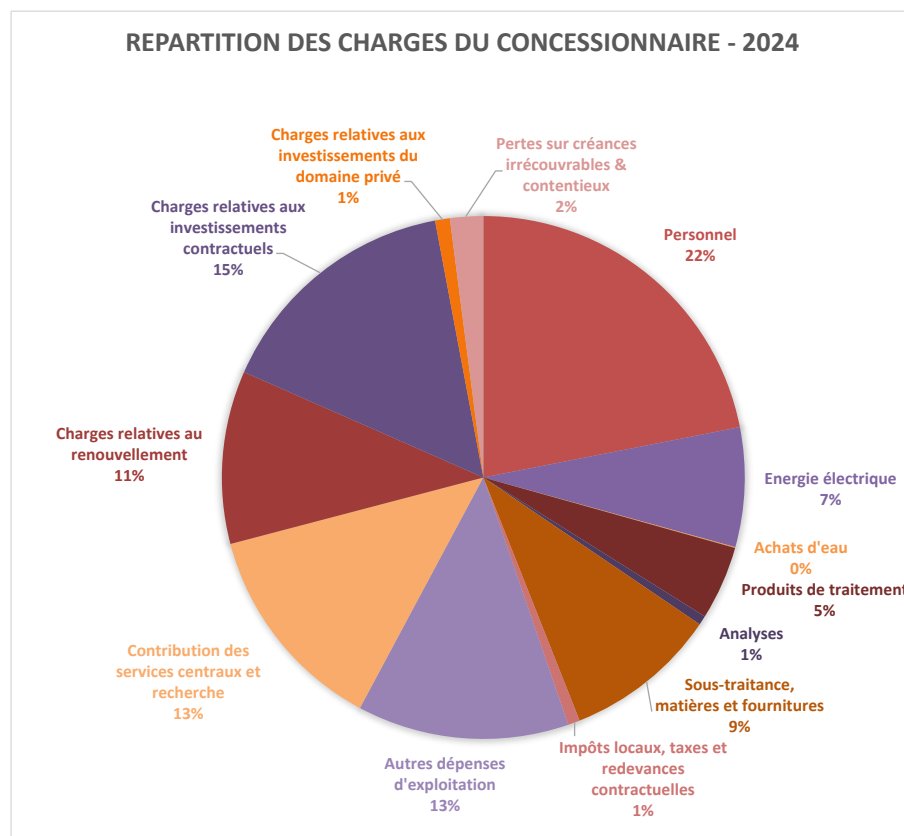
6 Les aspects financiers du service public d’eau potable

6.1 Périmètre de l’ex. SIAEP de Nemours Saint-Pierre

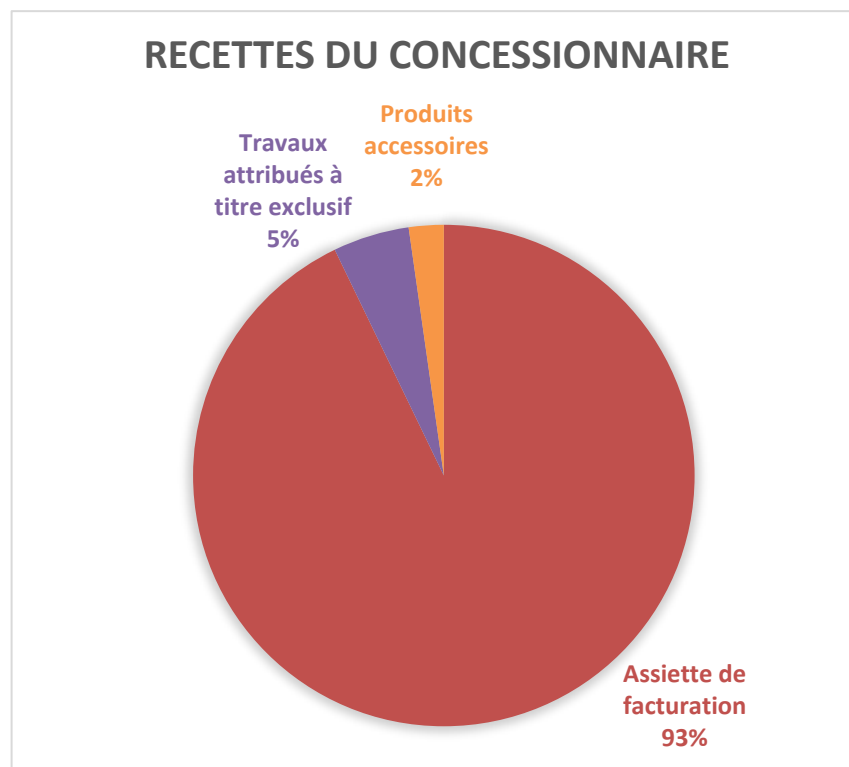
6.1.1 Les comptes du concessionnaire du service public d’eau potable

6.1.1.1 Détail des charges et recettes du concessionnaire en 2024

En 2024, les **charges du concessionnaire** se sont élevées à **2 224,2 k€**. Ces charges sont assumées par le concessionnaire à ses risques et périls. Elles sont réparties comme suit :

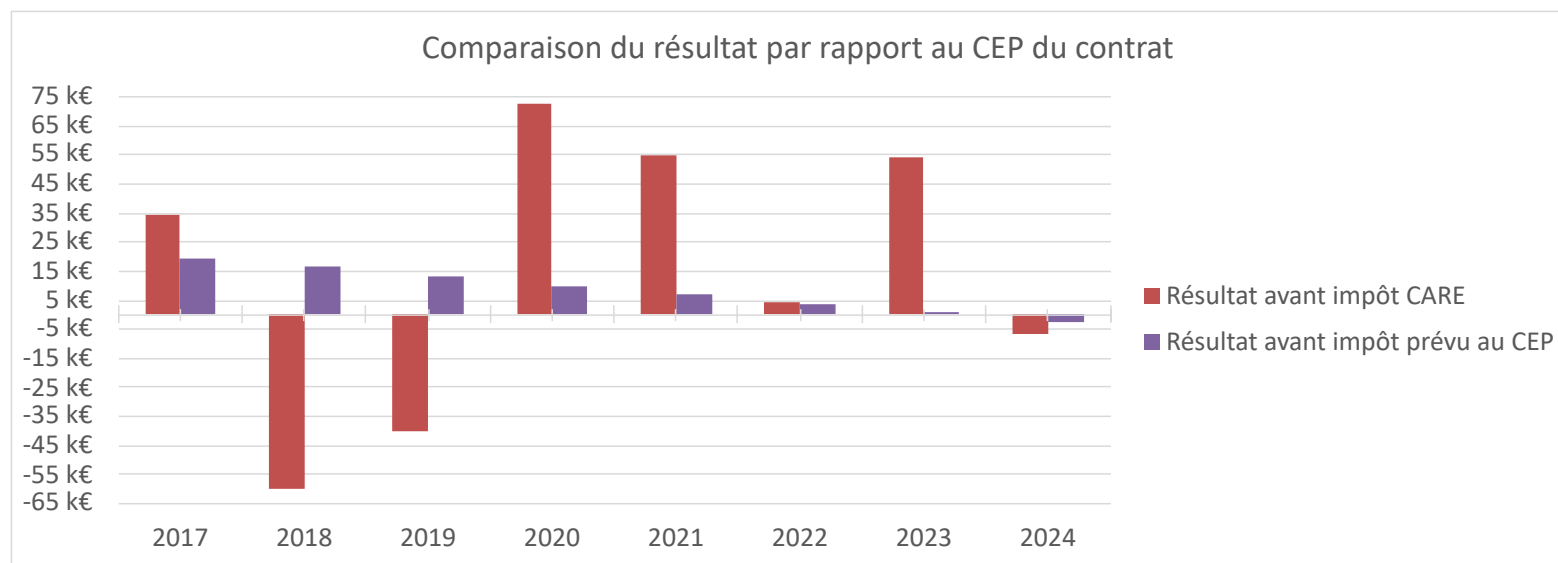


En 2024, les **recettes du concessionnaire** se sont élevées à **2 217,5 k€** et sont réparties comme suit :



6.1.1.2 Équilibre global du contrat de concession de service public

En 2024, le concessionnaire annonce un résultat négatif, il représente **-0,3% du chiffre d'affaires** réalisé sur l’année.



6.1.2 Le budget du SIAEP de Nemours Saint-Pierre

La synthèse du compte administratif du budget pour l'année 2024 s'établit comme suit :

	2024
Section d'exploitation	
Dépenses réelles d'exploitation	478 060,22 €
Personnel	0,00 €
Charges à caractère général	23 836,11 €
Autres charges de gestion courante	0,00 €
Intérêts de la dette	454 224,11 €
Recettes réelles d'exploitation	1 490 595,09 €
Travaux et redevances	1 425 545,09 €
Subvention d'exploitation	0,00 €
Autres produits de gestion courante	25 544,22 €
Produits financiers	39 505,78 €
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement	782 878,99 €
Remboursement du capital de la dette	691 973,06 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Solde de gestion	1 466 758,00 €
Capacité d'autofinancement	320 561,00 €

En 2024, les **charges financières se sont élevées à 1 146 197,17 €** soit 691 973,06 € de remboursement du capital et 454 224,11 € d'intérêts d'emprunt.

Au 31/12/2024, la situation du budget annexe Eau potable à la clôture de l’exercice était la suivante :

- **Capital restant dû : 12 161 984,10 €**
- **Solde de gestion : 1 466 758,00 €**

6.1.3 La facturation de la redevance Eau potable

6.1.3.1 Principe et montant de la redevance

Le tarif est instauré en contrepartie du service public d’eau potable rendu qui comprend, la production d’eau potable et son acheminement jusqu’au robinet de l’usager.

La redevance eau potable est établie en fonction des charges du service public de l’eau potable et des programmes d’investissement mis en œuvre pour entretenir et développer le patrimoine du service.

Les modalités de facturation sont fixées dans le règlement du service.

- **Quel est le volume pris en compte ?**
L’assiette de la redevance se base sur la consommation en eau potable relevée au compteur de chaque usager.
- **Qui perçoit l’argent de la facture d’eau potable ?**
 - Une part « Concessionnaire » de la redevance revient **à la SAUR** pour la gestion du service et les travaux qui lui ont été confiés
 - Une part « Collectivité » de la redevance revient **au SIAEP de Nemours Saint-Pierre** pour les travaux
 - Une part « Taxes » de la redevance revient **à l’agence de l’eau Seine Normandie**.

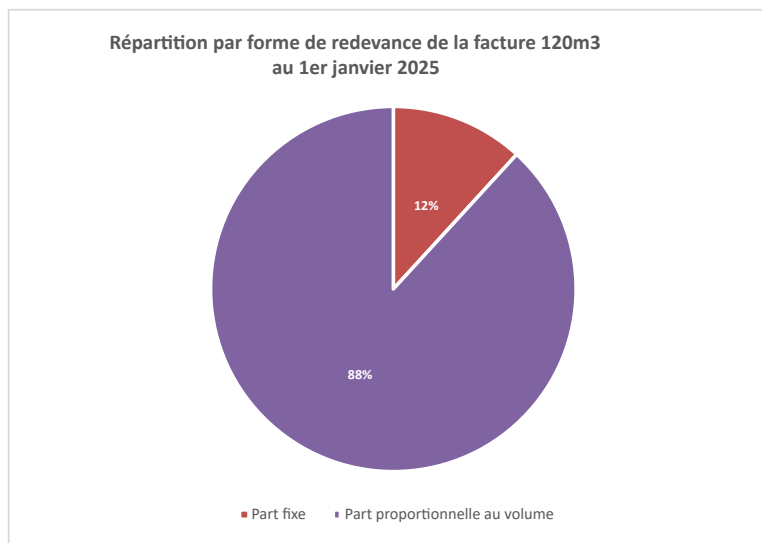
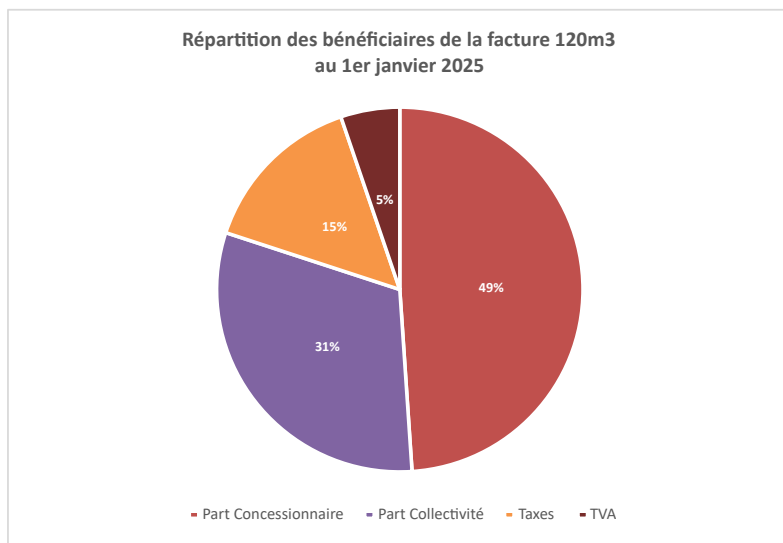
Le tarif de la part « Collectivité » est fixé chaque année par délibération du Conseil Syndical.

Les tarifs de la part « Concessionnaire » ont été fixés lors de la signature du contrat de concession. Le tarif du concessionnaire (ex-délégataire) est indexé chaque année pour tenir compte de l’évolution globale des prix dans le secteur d’activité concerné.

	1e janv 2020	1e janv 2021	1e janv 2022	1e janv 2023	1e janv 2024	1e janv 2025
Part Concessionnaire						
Par fixe annuelle	44,48 €	45,19 €	46,68 €	50,28 €	53,12 €	53,92 €
Part variable	1,2510 €	1,2709 €	1,3129 €	1,4139 €	1,4940 €	1,5163 €
Part Collectivité						
Part fixe	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Part variable	1,2500 €	1,2500 €	1,2500 €	1,2500 €	1,2500 €	1,2500 €
Taxes						
Ag de l’eau - Prél.	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €	0,1600 €	-
Ag de l’eau - Poll.	0,3800 €	0,3800 €	0,3800 €	0,3800 €	0,3800 €	-
Redevance AESN - consommation eau potable						0,4600 €
Redevance AESN - performance des réseaux d’eau potable						0,0170 €
Redevance AESN - préservation des ressources en eau						0,1150 €
TVA	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%	5,5%

6.1.3.2 La facture Eau potable des usagers

En 2024, le montant de la facture d’eau potable pour un **volume type de 120 m³** s’est établi **482,05 €TTC** soit **4,02 € par m³** d’eau potable consommé.



6.1.3.3 État des impayés

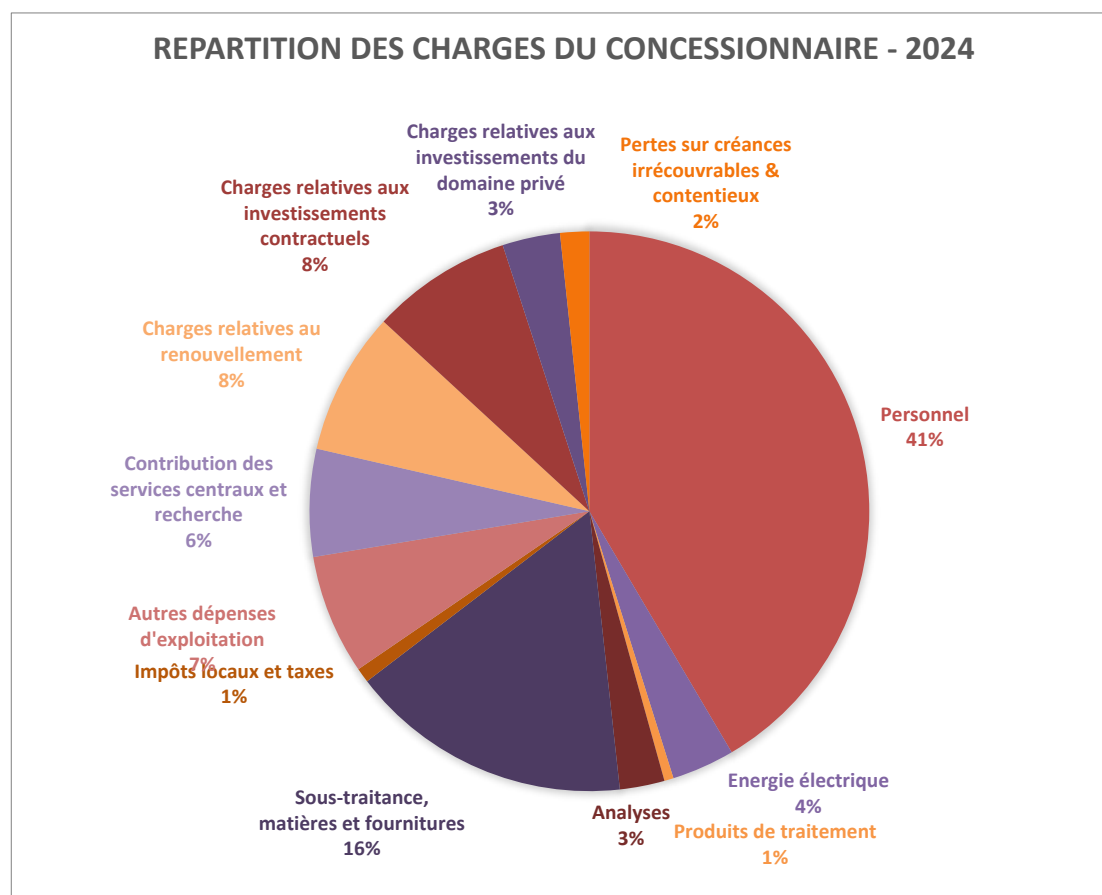
En 2024, le **taux d’impayés**, sur les factures de l’année précédente, était de 2,89% sur le service du SIAEP de Nemours Saint-Pierre.

6.2 Périmètre de l’ex. SIE Grez Moncourt

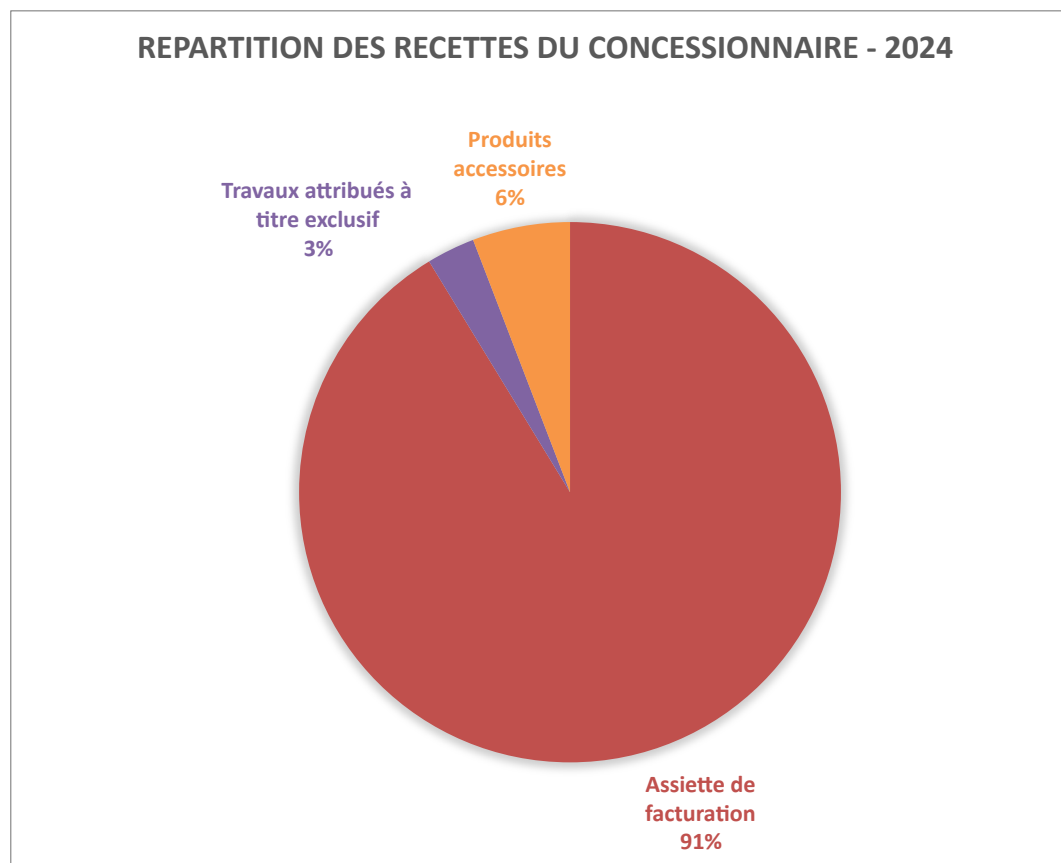
6.2.1 Les comptes du concessionnaire du service public d’eau potable

6.2.1.1 Détail des charges et recettes du concessionnaire en 2024

En 2024, les **charges du concessionnaire** se sont élevées à **308,0 k€**. Ces charges sont assumées par le concessionnaire à ses risques et périls. Elles sont réparties comme suit :



En 2024, les **recettes du concessionnaire** se sont élevées à **327,8 k€** et sont réparties comme suit :



6.2.1.2 Équilibre global du contrat de concession de service public

En 2024, le concessionnaire annonce un résultat positif, il représente **4% du chiffre d'affaires** réalisé sur l’année.

6.2.2 Le budget du SIE GM

La synthèse du compte administratif du budget pour l'année 2024 s'établit comme suit :

	2024
Section d'exploitation	
Dépenses réelles d'exploitation	260 460,66 €
Personnel	3 272,54 €
Charges à caractère général	14 286,31 €
Autres charges de gestion courante	3,94 €
Charges exceptionnelles	241 079,53 €
Intérêts de la dette	1 818,34 €
Recettes réelles d'exploitation	
Travaux et redevances	379 118,15 €
Subvention d'exploitation	0,00 €
Autres produits de gestion courante	0,00 €
Produits financiers	696,80 €
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement	355 062,93 €
Remboursement du capital de la dette	33 974,42 €
Recettes d'investissement	486 591,80 €
Solde de gestion	121 172,00 €
Capacité d'autofinancement	85 380,00 €

En 2024, les **charges financières se sont élevées à 35 792,76 €** soit 33 974,42 € de remboursement du capital et 1 818,34 € d'intérêts d'emprunt.

Au 31/12/2024, la situation du budget annexe Eau potable à la clôture de l'exercice était la suivante :

- **Capital restant dû : 63 546,86 €**
- **Solde de gestion : 121 172,00 €**

6.2.3 La facturation de la redevance Eau potable

6.2.3.1 Principe et montant de la redevance

Le tarif est instauré en contrepartie du service public d’eau potable rendu qui comprend, la production d’eau potable et son acheminement jusqu’au robinet de l’usager.

La redevance eau potable est établie en fonction des charges du service public de l’eau potable et des programmes d’investissement mis en œuvre pour entretenir et développer le patrimoine du service.

Les modalités de facturation sont fixées dans le règlement du service.

▪ Quel est le volume pris en compte ?

L’assiette de la redevance se base sur la consommation en eau potable relevée au compteur de chaque usager.

▪ Qui perçoit l’argent de la facture d’eau potable ?

- Une part « Concessionnaire » de la redevance revient à **Veolia** pour la gestion du service et les travaux qui lui ont été confiés.
- Une part « Collectivité » de la redevance revient **au SIEGM** pour les travaux.
- Une part « Taxes » de la redevance revient à **l’agence de l’eau Seine Normandie**.

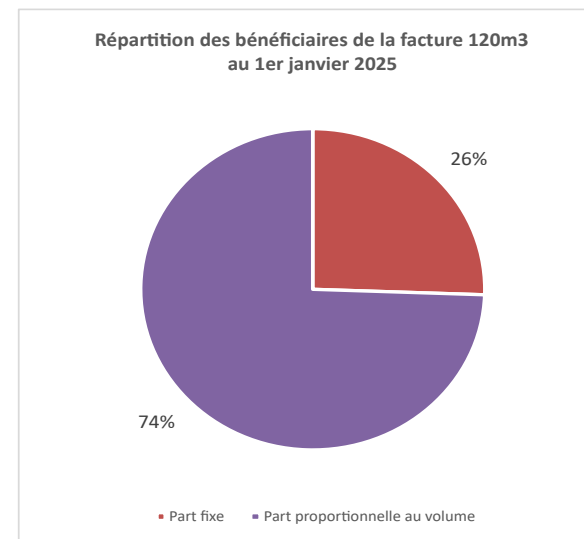
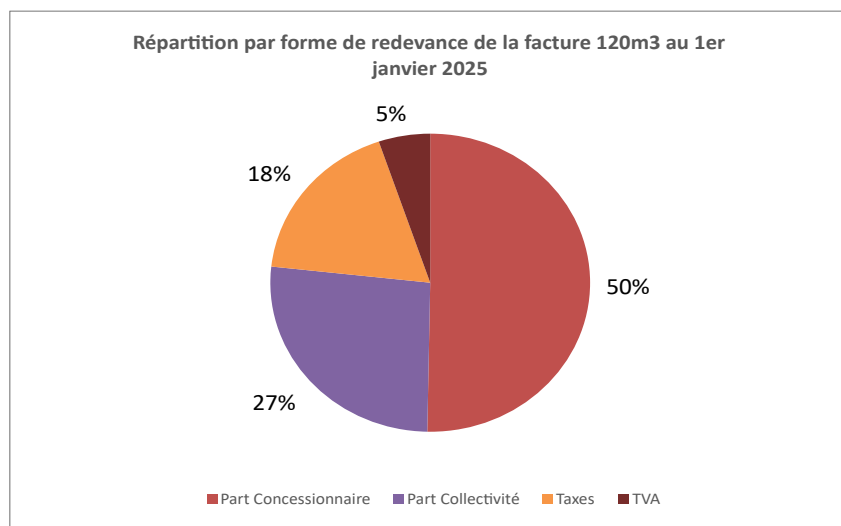
Le tarif de la part « Collectivité » est fixé chaque année par délibération du Conseil Syndical.

Les tarifs de la part « Concessionnaire » ont été fixés lors de la signature du contrat de concession. Le tarif du concessionnaire (ex-délégataire) est indexé chaque année pour tenir compte de l’évolution globale des prix dans le secteur d’activité concerné.

	1e janv 2025
Part Concessionnaire	
Par fixe annuelle	89,02 €
Part variable	0,7990 €
Part Collectivité	
Part fixe	0,00 €
Part variable	0,8100 €
Taxes	
Redevance AESN - consommation eau potable	0,4600 €
Redevance AESN - performance des réseaux d'eau potable	0,0170 €
Redevance AESN - préservation des ressources en eau	0,0762 €
TVA	5,5%

6.2.3.2 La facture Eau potable des usagers

En 2024, le montant de la facture d’eau potable pour un **volume type de 120 m³** s’est établi **367,65 €TTC** soit **3,06 € par m³** d’eau potable consommé.



6.2.3.3 État des impayés

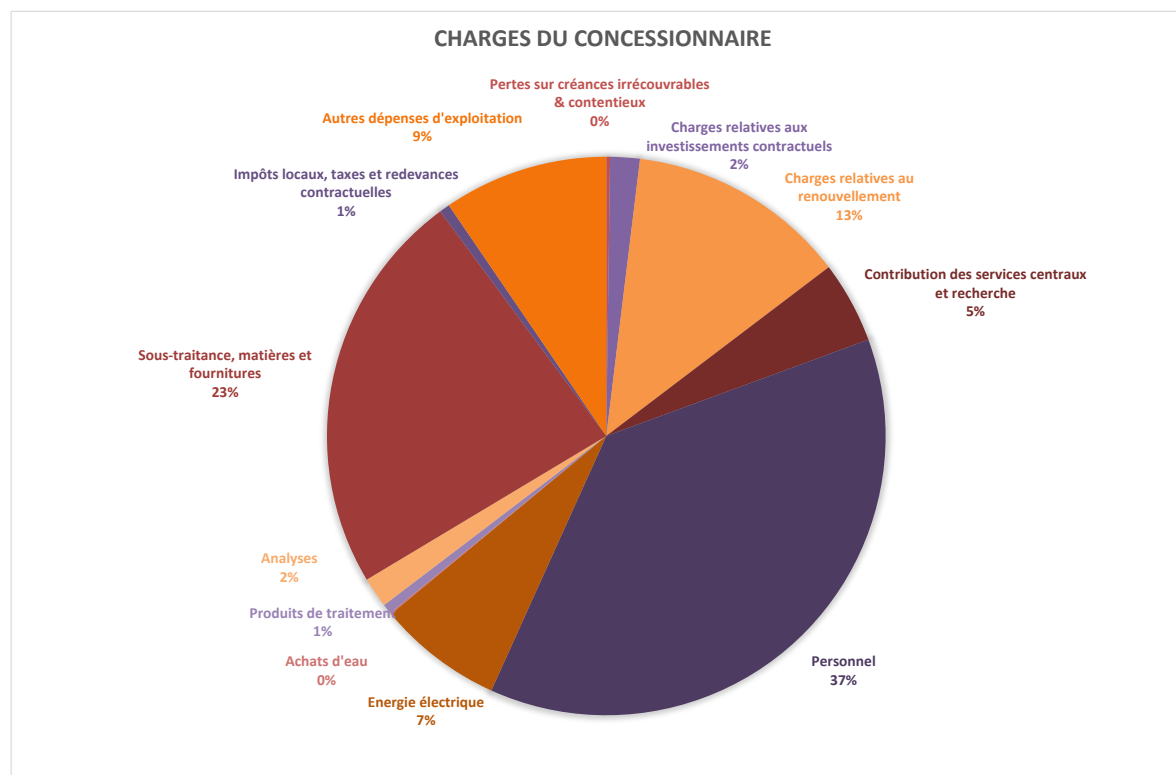
En 2024, le **taux d’impayés**, sur les factures de l’année précédente, était de 1,24% sur le service du SIE Grez Moncourt.

6.3 Périmètre de l’ex. SMERB

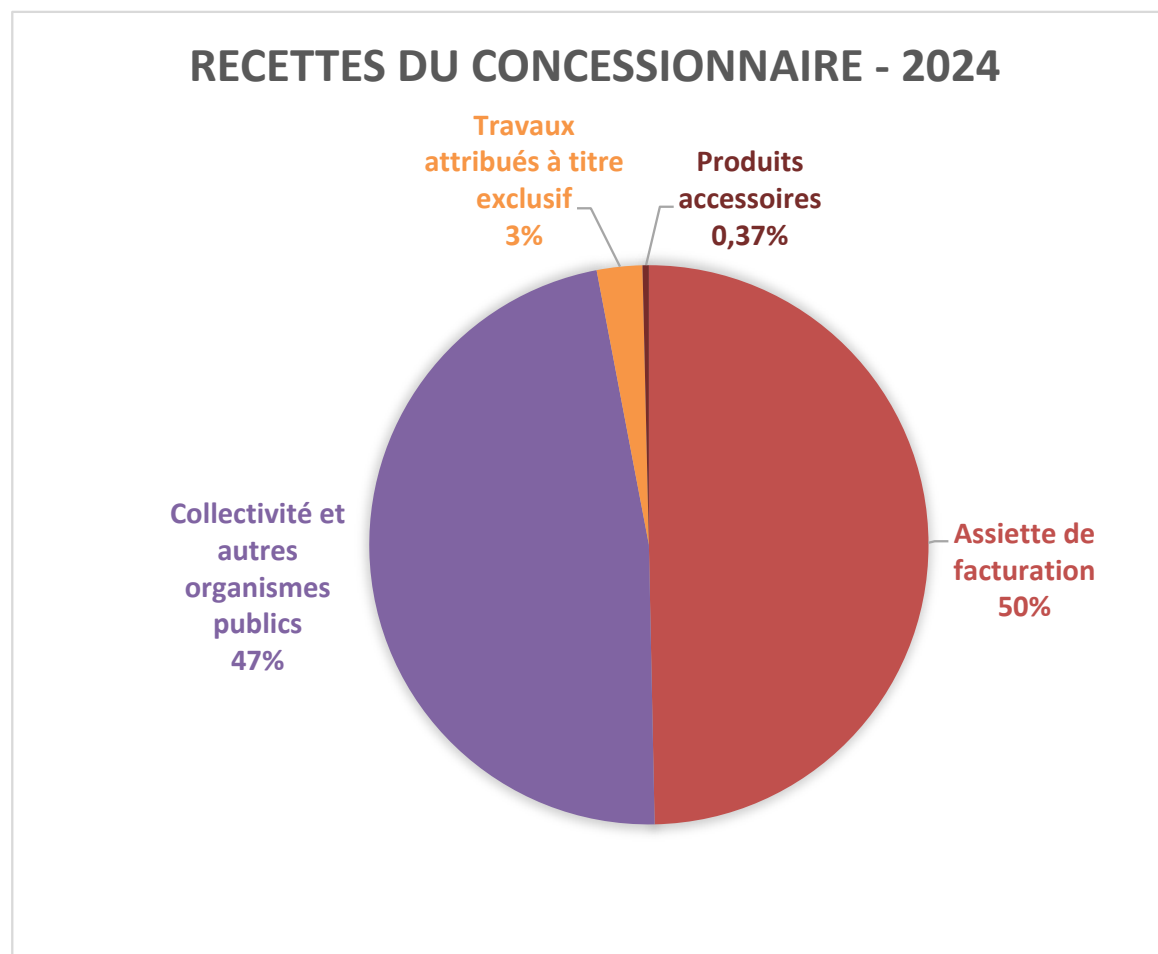
6.3.1 Les comptes du concessionnaire du service public d’eau potable

6.3.1.1 Détail des charges et recettes du concessionnaire en 2024

En 2024, les **charges du concessionnaire** se sont élevées à **284,7 k€**. Ces charges sont assumées par le concessionnaire à ses risques et périls. Elles sont réparties comme suit :



En 2024, les **recettes du concessionnaire** se sont élevées à **218,2 k€** et sont réparties comme suit :



6.3.1.2 Équilibre global du contrat de concession de service public

En 2024, le concessionnaire annonce un résultat négatif, il représente **-16,1% du chiffre d'affaires** réalisé sur l’année.

6.3.2 Le budget du SMERB

La synthèse du compte administratif du budget pour l'année 2024 s'établit comme suit :

En 2024, les **charges financières se sont élevées à 26 462,28 €** soit 19 553,74 € de remboursement du capital et 6 908,54 € d'intérêts d'emprunt.

Au 31/12/2024, la situation du budget annexe Eau potable à la clôture de l'exercice était la suivante :

- **Capital restant dû : 406 452,52 €**
- **Solde de gestion : 51 679,03 €**

6.3.3 La facturation de la redevance Eau potable

6.3.3.1 Principe et montant de la redevance

Le tarif est instauré en contrepartie du service public d’eau potable rendu qui comprend, la production d’eau potable et son acheminement jusqu’au robinet de l’usager.

La redevance eau potable est établie en fonction des charges du service public de l’eau potable et des programmes d’investissement mis en œuvre pour entretenir et développer le patrimoine du service.

Les modalités de facturation sont fixées dans le règlement du service.

- **Quel est le volume pris en compte ?**
L’assiette de la redevance se base sur la consommation en eau potable relevée au compteur de chaque usager.
- **Qui perçoit l’argent de la facture d’eau potable ?**
 - Une part « Concessionnaire » de la redevance revient **à Veolia** pour la gestion du service et les travaux qui lui ont été confiés.
 - Une part « Collectivité » de la redevance revient **au SMERB** pour les travaux.
 - Une part « Taxes » de la redevance revient **à l’agence de l’eau Seine Normandie**

Eau	
Section d'exploitation	
Dépenses réelles d'exploitation	71 047,63 €
Personnel	13 702,94 €
Charges à caractère général	36 489,74 €
Autres charges de gestion courante	4 515,25 €
Intérêts de la dette	6 908,54 €
Charges exceptionnelles	9 431,17 €
Recettes réelles d'exploitation	115 818,12 €
Autres taxes et redevances	113 851,94 €
Subvention d'exploitation	0,00 €
Autres produits de gestion courante	1 143,29 €
Produits exceptionnels	822,89 €
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement	151 347,58 €
Remboursement du capital	19 553,74 €
Recettes d'investissement	9 275,51 €
Solde de gestion	51 679,03 €
Capacité d'autofinancement	25 216,75 €

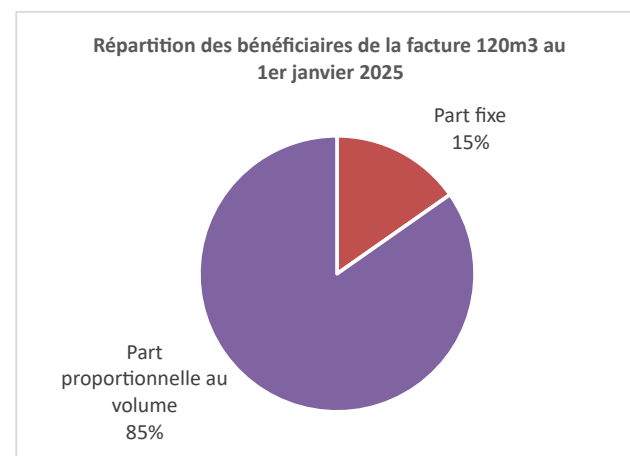
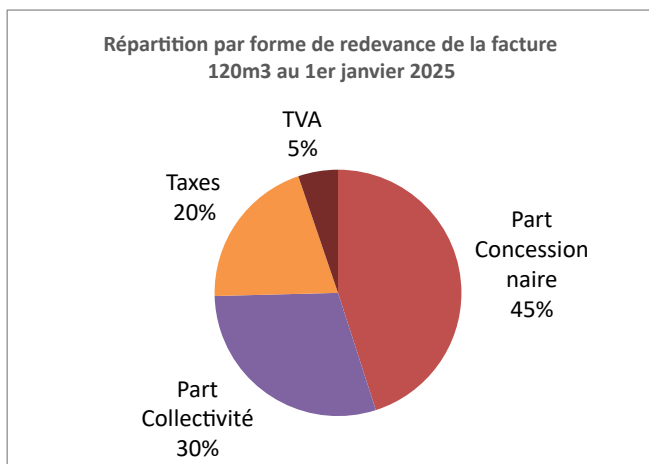
Le tarif de la part « Collectivité » est fixé chaque année par délibération du Conseil Syndical.

Les tarifs de la part « Concessionnaire » ont été fixés lors de la signature du contrat de concession. Le tarif du concessionnaire (ex-délégataire) est indexé chaque année pour tenir compte de l’évolution globale des prix dans le secteur d’activité concerné.

	1e janv 2025
Part Concessionnaire	
Par fixe annuelle	55,82 €
Part variable	0,9825 €
Part Collectivité	
Part fixe	0,00 €
Part variable	0,9500 €
Taxes	
Redevance AESN - consommation eau potable	0,4600 €
Redevance AESN - performance des réseaux d'eau potable	0,0170 €
Redevance AESN - préservation des ressources en eau	0,0762 €
TVA	5,5%

6.3.3.2 La facture Eau potable des usagers

En 2024, le montant de la facture d’eau potable pour un **volume type de 120 m³** s’est établi **385,73 €TTC** soit **3,21€ par m³** d’eau potable consommé.



6.3.3.3 État des impayés

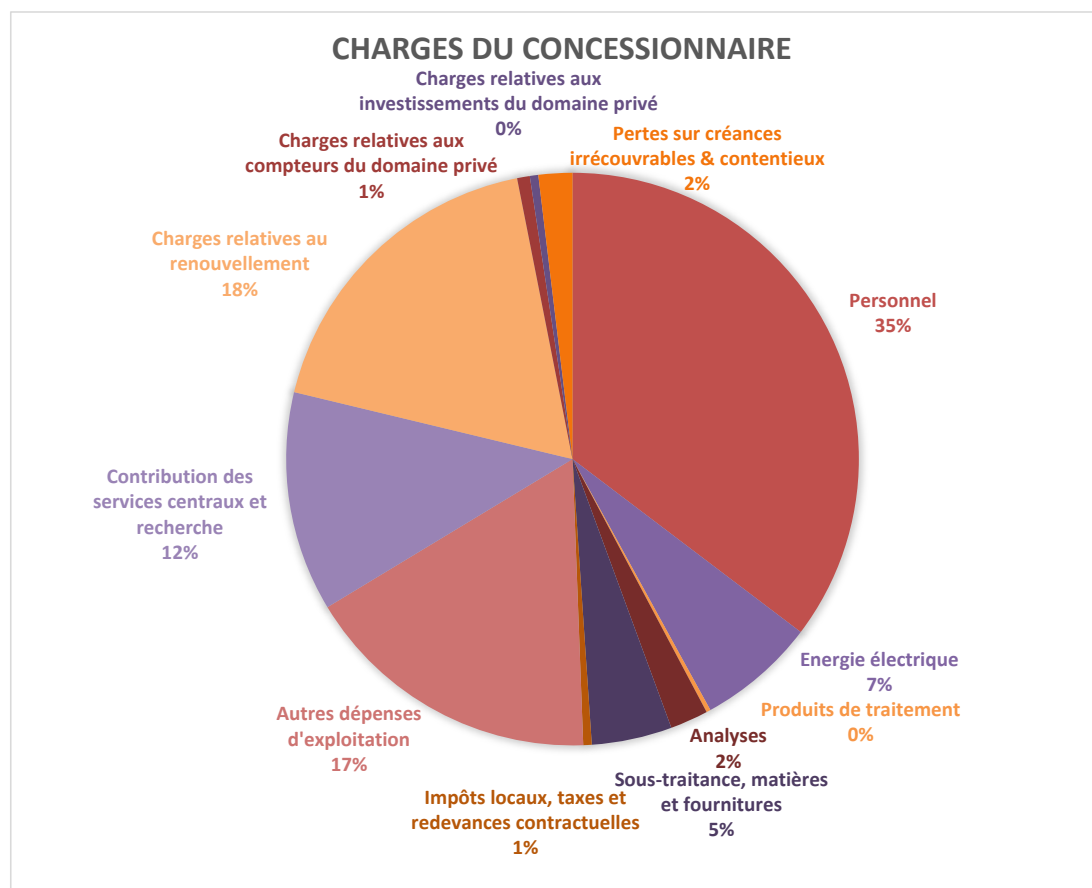
En 2024, le **taux d’impayés**, sur les factures de l’année précédente, était de 1,59% sur le service du SMERB.

6.4 Périmètre de l’ex. SIAEP BFR

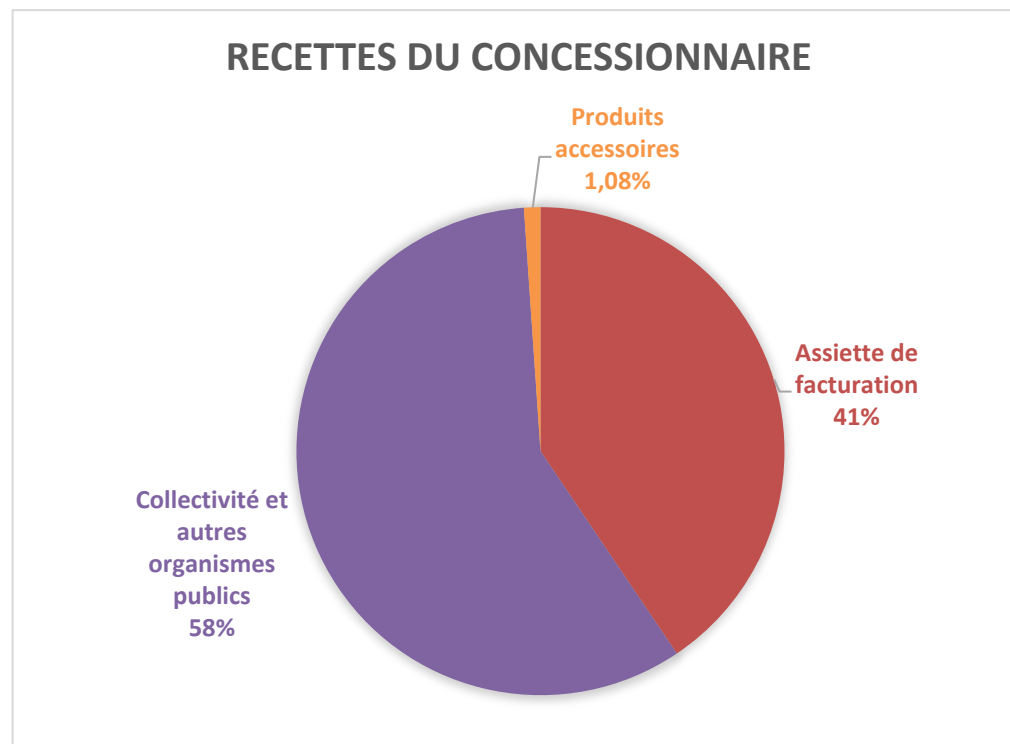
6.4.1 Les comptes du concessionnaire du service public d’eau potable

6.4.1.1 Détail des charges et recettes du concessionnaire en 2024

En 2024, les **charges du concessionnaire** se sont élevées à **42,0 k€**. Ces charges sont assumées par le concessionnaire à ses risques et périls. Elles sont réparties comme suit :



En 2024, les **recettes du concessionnaire** se sont élevées à **38,4 k€** et sont réparties comme suit :



6.4.1.2 Équilibre global du contrat de concession de service public

En 2024, le concessionnaire annonce un résultat négatif, il représente **-3,9% du chiffre d'affaires** réalisé sur l’année.

6.4.2 Le budget du SIAEP BFR

La synthèse du compte administratif du budget pour l'année 2024 s'établit comme suit :

	2024
Section d'exploitation	
Dépenses réelles d'exploitation	13 476,91 €
Personnel	810,60 €
Charges à caractère général	8 448,24 €
Autres charges de gestion courante	2 983,80 €
Intérêts de la dette	1 234,27 €
Recettes réelles d'exploitation	47 760,84 €
Travaux et redevances	47 760,84 €
Subvention d'exploitation	0,00 €
Autres produits de gestion courante	0,00 €
Produits financiers	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses d'investissement	105 933,02 €
Remboursement du capital de la dette	10 019,69 €
Recettes d'investissement	9 719,72 €
Solde de gestion	35 518,00 €
Capacité d'autofinancement	24 265,00 €

En 2024, les **charges financières se sont élevées à 11 253,96 €** soit 10 019,69 € de remboursement du capital et 1 234,27 € d'intérêts d'emprunt.

Au 31/12/2024, la situation du budget annexe Eau potable à la clôture de l'exercice était la suivante :

- **Capital restant dû : 63 546,86 €**
- **Solde de gestion : 35 518,00 €**

6.4.3 La facturation de la redevance Eau potable

6.4.3.1 Principe et montant de la redevance

Le tarif est instauré en contrepartie du service public d’eau potable rendu qui comprend, la production d’eau potable et son acheminement jusqu’au robinet de l’usager.

La redevance eau potable est établie en fonction des charges du service public de l’eau potable et des programmes d’investissement mis en œuvre pour entretenir et développer le patrimoine du service.

Les modalités de facturation sont fixées dans le règlement du service.

▪ **Quel est le volume pris en compte ?**

L’assiette de la redevance se base sur la consommation en eau potable relevée au compteur de chaque usager.

▪ **Qui perçoit l’argent de la facture d’eau potable ?**

- Une part « Concessionnaire » de la redevance revient **à la SAUR** pour la gestion du service et les travaux qui lui ont été confiés.
- Une part « Collectivité » de la redevance revient **au SIAEP BFR** pour les travaux.
- Une part « Taxes » de la redevance revient **à l’agence de l’eau Seine Normandie**

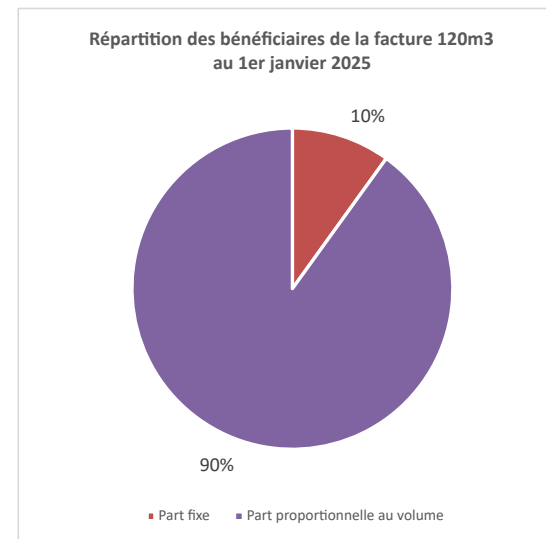
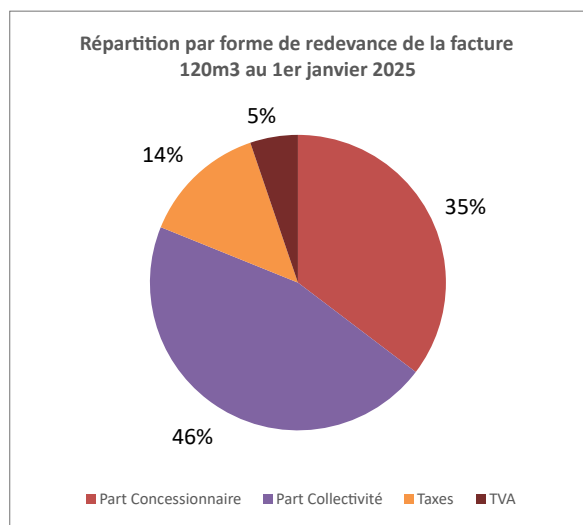
Le tarif de la part « Collectivité » est fixé chaque année par délibération du Conseil Syndical.

Les tarifs de la part « Concessionnaire » ont été fixés lors de la signature du contrat de concession. Le tarif du concessionnaire (ex-délégataire) est indexé chaque année pour tenir compte de l’évolution globale des prix dans le secteur d’activité concerné.

	1e janv 2025
Part Concessionnaire	
Par fixe annuelle	49,46 €
Part variable	1,1319 €
Part Collectivité	
Part fixe	0,00 €
Part variable	2,00 €
Taxes	
Redevance AESN - consommation eau potable	0,4600 €
Redevance AESN - performance des réseaux d'eau potable	0,0170 €
Redevance AESN - préservation des ressources en eau	0,1200 €
TVA	5,5%

6.4.3.2 La facture Eau potable des usagers

En 2024, le montant de la facture d'eau potable pour un **volume type de 120 m³** s'est établi **524,26 €TTC** soit **4,37€ par m³** d'eau potable consommé.



6.4.3.3 État des impayés

En 2024, le **taux d'impayés**, sur les factures de l'année précédente, était de 1,99% sur le service du SIAEP BFR.

7 Annexes

7.1 Comptes annuels de résultat d’exploitation du concessionnaire du SIAEP de Nemours Saint-Pierre

SAUR SAS

ANNEE 2024

Compte annuel de résultat de l'exploitation

COLLECTIVITE

SIAEP NEMOURS SAINT PIERRE

ACTIVITE

Eau Potable

En Application du décret du 14 mars 2005

En milliers d'euros	2023	2024	Ecart en %
PRODUITS	4 135,1	4 129,2	-0,1
Exploitation du service	2 056,0	2 058,7	
Collectivités et autres organismes publics	1 966,0	1 911,7	
Travaux attribués à titre exclusif	61,9	109,0	
Produits accessoires	51,2	49,8	
CHARGES	4 081,0	4 135,9	1,3
Personnel	445,8	487,4	
Energie électrique	119,5	164,1	
Achats d'eau	2,6	1,2	
Produits de traitement	111,4	101,7	
Analyses	12,3	12,7	
Sous-traitance, matières et fournitures	217,1	211,5	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	19,5	16,3	
Autres dépenses d'exploitation	289,9	291,1	
<i>Télécommunications, poste et télégestion</i>	9,0	8,1	
<i>Engins et véhicules</i>	95,7	115,1	
<i>Informatique</i>	89,7	85,4	
<i>Assurances</i>	13,6	21,6	
<i>Locaux</i>	47,4	35,6	
<i>Divers</i>	34,4	25,3	
Contribution des services centraux et recherche	295,2	291,1	
Collectivités et autres organismes publics	1 966,0	1 911,7	
<i>Part collectivité</i>	1 414,0	1 324,4	
<i>Autres organismes publics</i>	552,0	587,3	
Charges relatives aux renouvellements	551,2	581,1	
<i>Pour garantie de continuité du service</i>	70,6	45,1	
<i>Programme contractuel</i>	173,3	192,7	
<i>Fonds contractuel</i>	307,3	343,4	
Charges relatives aux investissements contractuels		8,0	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	4,6	2,4	
Charges relatives investissements du domaine privé	18,4	9,9	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	27,5	45,5	
RESULTAT AVANT IMPOT	54,1	-6,7	-112,4
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)	13,5		
RESULTAT	40,6	-6,7	-116,5

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf : 01771900

Validé le 02/06/2025

(1) Si impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale : département, région, Etat et redevance
d'occupation du domaine public de la collectivité.

7.2 Comptes annuels de résultat d’exploitation du concessionnaire du SIE Grez Moncourt

SOCIETE DES EAUX DE MELUN

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation

Année 2024

(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: S819E - SIE GREZ MONCOURT

Eau

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
PRODUITS	542 705	563 794	3,89 %
Exploitation du service	290 707	299 231	
Collectivités et autres organismes publics	207 007	236 032	
Travaux attribués à titre exclusif	26 707	9 449	
Produits accessoires	18 284	19 082	
CHARGES	530 822	544 046	2,49 %
Personnel	125 776	127 861	
Energie électrique	11 574	11 184	
Produits de traitement	1 841	1 649	
Analyses	3 864	7 957	
Sous-traitance, matières et fournitures	55 589	50 349	
Impôts locaux et taxes	2 360	2 611	
Autres dépenses d'exploitation	47 810	21 339	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	4 323	3 660	
<i>engins et véhicules</i>	14 651	15 010	
<i>informatique</i>	14 001	16 455	
<i>assurances</i>	2 699	1 693	
<i>locaux</i>	12 143	12 691	
<i>autres</i>	- 6	- 28 170	
Contribution des services centraux et recherche	21 164	19 127	
Collectivités et autres organismes publics	207 007	236 032	
Charges relatives aux renouvellements	25 083	25 446	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	513	0	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	24 570	25 446	
Charges relatives aux investissements	17 209	25 053	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	17 209	25 053	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	6 680	10 267	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	4 861	5 170	
RESULTAT AVANT IMPOT	11 883	19 747	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	2 968	4 933	
RESULTAT	8 917	14 815	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

03/03/2025

7.3 Comptes annuels de résultat d’exploitation du concessionnaire du SMERB

SOCIETE DES EAUX DE MELUN

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2024
 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: S879E - SMERB DSP-Eau

Eau

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
PRODUITS	396 841	414 201	4,37 %
Exploitation du service	199 772	205 743	
Collectivités et autres organismes publics	186 913	196 050	
Travaux attribués à titre exclusif	4 493	10 892	
Produits accessoires	5 664	1 516	
CHARGES	503 163	480 766	-4,45 %
Personnel	115 502	105 737	
Energie électrique	20 364	20 528	
Achats d'eau	- 7 224	- 212	
Produits de traitement	1 113	1 605	
Analyses	4 014	4 978	
Sous-traitance, matières et fournitures	76 926	66 406	
Impôts locaux et taxes	2 670	1 710	
Autres dépenses d'exploitation	44 539	26 973	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	3 868	3 400	
<i>engins et véhicules</i>	18 156	13 829	
<i>informatique</i>	10 014	11 394	
<i>assurances</i>	2 246	1 312	
<i>locaux</i>	9 450	9 475	
<i>autres</i>	803	- 12 441	
Redevances contractuelles	2 201	2 099	
Contribution des services centraux et recherche	14 836	13 372	
Collectivités et autres organismes publics	186 913	196 050	
Charges relatives aux renouvellements	34 890	36 053	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	0	1 216	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	34 890	34 837	
Charges relatives aux investissements	4 110	4 852	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	4 110	4 852	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	2 306	614	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 106 321	- 66 564	37,39 %
RESULTAT	- 106 321	- 66 564	37,39 %

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

03/03/2025

7.4 Comptes annuels de résultat d’exploitation du concessionnaire du SIAEP BFR

SAUR SAS

ANNEE 2024

Compte annuel de résultat de l'exploitation

COLLECTIVITE

SD BURCY FROMONT RUMONT-ep

ACTIVITE

Eau Potable

En Application du décret du 14 mars 2005

En milliers d'euros	2023	2024	Ecart en %
PRODUITS	102,6	92,2	-10,1
Exploitation du service	41,6	37,4	
Collectivités et autres organismes publics	60,0	53,8	
Produits accessoires	0,9	1,0	
CHARGES	95,2	95,8	0,6
Personnel	10,2	14,8	
Energie électrique	2,2	2,8	
Produits de traitement	0,2	0,1	
Analyses	1,0	0,9	
Sous-traitance, matières et fournitures	1,3	1,9	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	0,3	0,2	
Autres dépenses d'exploitation	6,3	7,1	
<i>Télécommunications, poste et télégestion</i>	<i>0,4</i>	<i>0,2</i>	
<i>Engins et véhicules</i>	<i>2,0</i>	<i>3,9</i>	
<i>Informatique</i>	<i>2,3</i>	<i>2,0</i>	
<i>Assurances</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	
<i>Locaux</i>	<i>1,0</i>	<i>0,6</i>	
<i>Divers</i>	<i>0,4</i>	<i>0,3</i>	
Contribution des services centraux et recherche	6,6	5,2	
Collectivités et autres organismes publics	60,0	53,8	
<i>Part collectivité</i>	<i>49,0</i>	<i>42,4</i>	
<i>Autres organismes publics</i>	<i>11,0</i>	<i>11,4</i>	
Charges relatives aux renouvellements	6,0	7,6	
<i>Pour garantie de continuité du service</i>	<i>-0,1</i>	<i>1,2</i>	
<i>Programme contractuel</i>	<i>2,1</i>	<i>2,3</i>	
<i>Fonds contractuel</i>	<i>3,9</i>	<i>4,1</i>	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	0,4	0,3	
Charges relatives investissements du domaine privé	0,2	0,2	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	0,6	0,8	
RESULTAT AVANT IMPOT	7,3	-3,6	-149,3
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)	1,8		
RESULTAT	5,5	-3,6	-165,5

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
Réf : 01776700

Validé le 02/06/2025

(1) Si impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :
y compris redevance domaniale : département, région, Etat et redevance
d'occupation du domaine public de la collectivité.